

## LE MONDE

### Le parlement serbe refuse de ratifier le plan de paix

Par une majorité écrasante, le « parlement » des Serbes de Bosnie a finalement refusé aujourd'hui de ratifier le plan de paix Vance-Owen. C-1

## LA RÉGION

### Barrages routiers et grève d'élèves à Ste-Anne-des-Monts

Les manifestations s'intensifient et la coalition des organismes de la MRC Denis-Riverin promet d'autres moyens de pression si Québec ne l'écoute pas. B-1

## LE QUÉBEC

### Les femmes handicapées victimes d'abus sexuels

Les femmes handicapées sont l'objet d'abus sexuels et elles sont nombreuses à subir de tels sévices, autant dans les maisons, les institutions et les hôpitaux. A-3

## LE CANADA

### Le harcèlement des femmes dans l'armée choque Campbell

Une femme sur trois est victime de harcèlement sexuel ou d'abus d'autorité dans les forces armées canadiennes, selon un rapport de la Défense nationale. A-5

## LE SPORT

### Victoire spectaculaire des Expos en fin de 9e

Avec un double en fin de neuvième, Larry Walker a procuré une victoire de 6-5 aux Expos face aux Padres de San Diego dans un match plein de surprises. S-4

## L'ÉCONOMIE

### La contrebande a fait perdre 40 millions à Imperial Tobacco

Imperial Tobacco estime avoir perdu près de 40 millions \$ en 1992, parce qu'elle a limité ses exportations pour tenter d'enrayer la contrebande de cigarettes. B-10

## L'ÉDITORIAL

### Heureusement que le ridicule ne tue pas...

Pour régler le problème de ceux qui négligent leurs responsabilités auprès de leurs enfants, l'État a mieux à faire que de confisquer le permis de conduire. A-14

## L'INDEX

Annonces classées	C-4 à C-9
Arts	C-2 et C-3
Bridge	C-9
Décès	C-10 et C-11
Économie	B-5 à B-10
Editorial	A-14
Ghislaine Rheaume	C-2
Horoscope	C-9
Les idées du jour	A-15
Michel David	A-14
Le monde	C-1
Où aller à Québec	C-2
Une place au SOLEIL	B-3
Québec et l'Est	B-1 à B-3

## TABLOÏD SPORT

S-1 à S-13	
Bandes dessinées	S-15
Ce soir à la télé	S-16
Feuilleton	S-14
Mots croisés / mystère	S-14

## LA MÉTÉO

Aujourd'hui: Ciel partiellement ensoleillé, maximum 18, minimum 7.



Demain: Quelques nuages et plus frais, maximum 13, minimum 4. S-16



Claude BÉLARD

# Desjardins veut être coté en Bourse

QUÉBEC — S'il faut en croire Claude Bélard, les Québécois achèteront bientôt en bourse des titres du mouvement Desjardins, tout comme ils le font pour les actions des grandes banques.

par PIERRE ASSELIN  
LE SOLEIL

Desjardins présentera un projet en ce sens au gouvernement d'ici le début de l'automne, a indiqué hier le président du mouvement, à l'occasion de son passage devant la commission

parlementaire qui étudie le projet de réforme du secteur financier de la ministre déléguée aux Finances, Louise Robic.

Parce qu'un tel projet exige des modifications à la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, qui définit pratiquement les statuts des caisses populaires Desjardins. « Vous avez vu ce

matin, quand nous en avons parlé, que Mme Robic n'est pas du tout surprise et qu'elle reconnaît que nous en avons besoin », constatait, confiant, M. Bélard.

Plusieurs fois, dans le passé, le président a manifesté sa volonté d'améliorer la capitalisation du mouvement, mais cette fois il se fait précis.

« Ce serait un titre comme il en existe plusieurs, un vrai *blue chip*, dans une corporation qui s'appelle Desjardins et qui recueille les dividendes payés par les filiales et les caisses. »

C'est un exercice délicat qu'entreprend le mouvement coopératif, et Claude Bélard en est fort conscient. Parce que Desjardins est fondé sur un principe : ses cinq millions de membres sont égaux, qu'ils possèdent 1000 \$, 100 000 \$ ou 1 million \$.

On cherche donc une formule capable de satisfaire les investisseurs, qui voudront sans doute que ces parts accordent des droits de vote, sans pour autant diluer le vote des membres. Ce titre serait inscrit en bourse et sa plus-value serait assurée par le jeu normal de l'offre et de

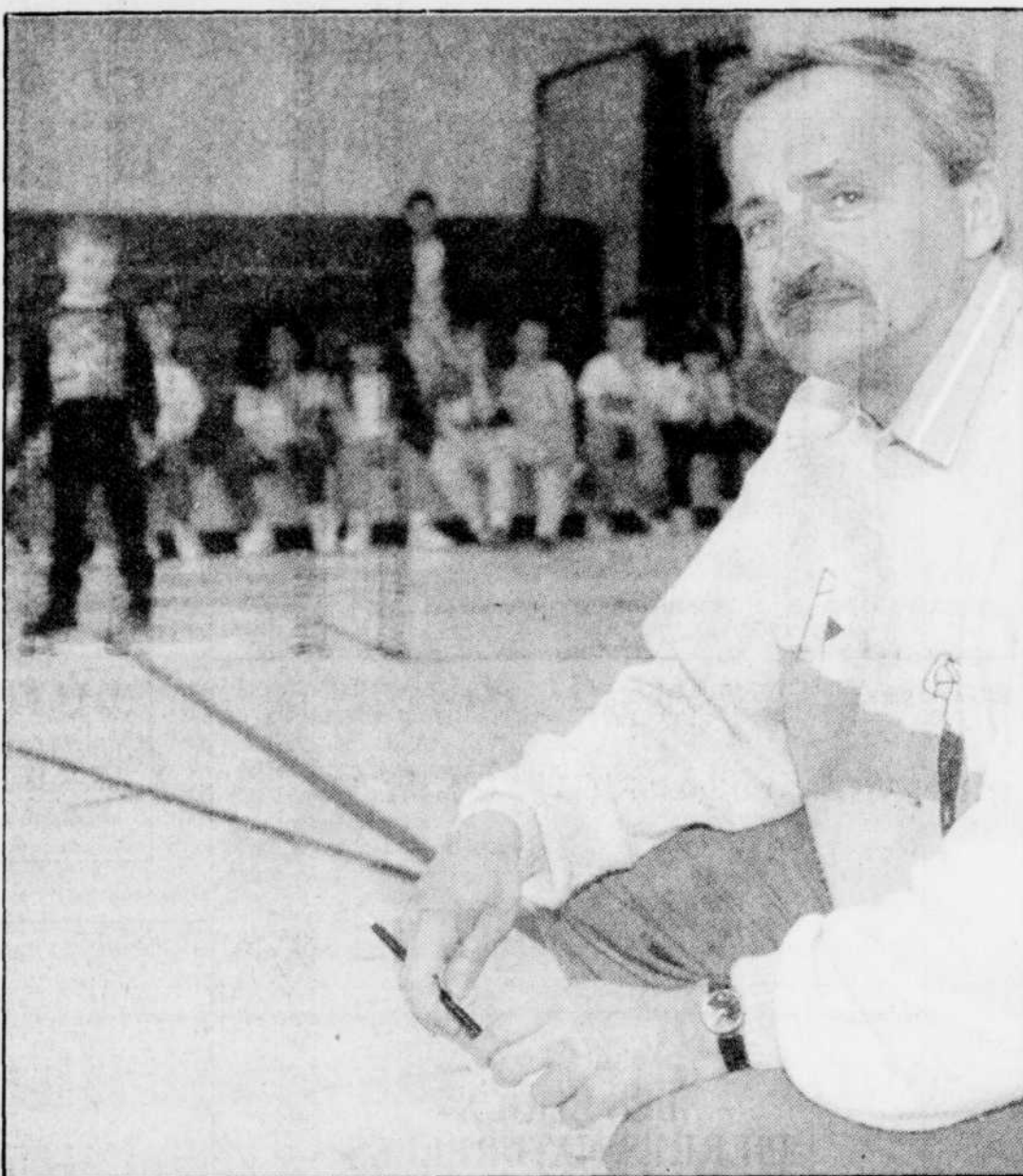
la demande des marchés boursiers.

Présentement, les caisses populaires peuvent émettre des parts permanentes, mais chacune le fait individuellement, pour elle-même. Le projet évoqué vise à offrir plutôt aux investisseurs la possibilité d'acheter une « action », bien que M. Bélard lui-même préfère ne pas utiliser ce terme, pour l'ensemble du mouvement.

« Le mouvement s'est développé comme mouvement coopératif mais il ne faut pas se faire d'illusion, l'économie québécoise vit à l'occidentale, dans un monde capitaliste. Notre taille et notre croissance sont telles que nos profits, même s'ils sont importants, ne suffiront plus à nous capitaliser si on veut une croissance plus grande. »

C'est pourquoi Desjardins veut un accès au marché des capitaux. Comment expliquer, demande le président, que la Caisse de dépôt, qui possède 1,5 milliard \$ de titres bancaires, ne puisse pas investir son capital dans la plus grande institution financière au Québec ?

## Deux élèves trop violents expulsés



La réintégration de deux garçons de 6 ans et 11 ans expulsés de l'école primaire de Sainte-Perpète, un petit village de L'Islet, pour cause de grande violence, est pratiquement exclue, a indiqué, hier, le directeur de l'école Marcel Bois.

Page A-3

# L'affichage commercial bilingue et la clause Canada ont le feu vert

QUÉBEC — Le conseil des ministres a donné son aval, hier, à un projet de loi sur la langue qui autorise l'affichage commercial bilingue et remplace la « clause Québec » par la « clause Canada ».

par GILLES BOVIN  
LE SOLEIL

Le projet de loi, qui sera déposé aujourd'hui devant l'Assemblée nationale par le ministre responsable de la langue, Claude Ryan, respecte ainsi les grandes lignes du projet de réforme linguistique adopté par le conseil général du PLQ, il y a une dizaine de jours.

L'affichage commercial bilingue sera permis, avec prédominance du français, sur les lieux des commerces de toutes tailles.

Hors des lieux du commerce (panneaux-réclame, etc.), le projet de loi pourrait être moins explicite et laisser à la réglementation le soin de déterminer comment s'appliquera la loi dans les situations particulières.

La « clause Québec », invalidée par la Cour suprême il y a près de dix ans, sera remplacée dans la loi 101 par la « clause Canada » qui permet aux enfants dont les parents ont reçu une éducation en anglais au Canada d'avoir accès aux écoles anglaises québécoises. Déjà la semaine dernière, le ministre Ryan avait indiqué qu'il ne voyait aucune raison de ne pas inscrire dans la loi cette pratique instaurée au Québec depuis la décision des tribunaux.

Les députés libéraux ont par ailleurs rejeté, mardi, à l'oc-

casion de leur caucus hebdomadaire, une suggestion du ministre Ryan de permettre aux enfants d'immigrants ayant entrepris leur études secondaires en anglais de les terminer dans la même langue à leur arrivée au Québec. Les députés craignaient qu'une telle ouverture ne donne lieu à une surenchère pour permettre ensuite aux autres enfants plus jeunes — et n'ayant pas amorcé leurs études secondaires en anglais ailleurs — d'une même famille d'avoir accès à l'école anglaise.

Les enfants d'immigrants devront être orientés vers l'école française, à quelques exceptions près, comme ceux qui sont de passage au Québec pour quelques années seulement ou qui connaissent des difficultés d'apprentissage.

Selon le réseau TVA, la dé-

putation libérale aurait opposé un non catégorique à une autre suggestion de M. Ryan qui aurait proposé de permettre aux jeunes Québécois francophones d'aller à l'école anglaise pendant un an afin de les rendre bilingue.

Le gouvernement a en outre décidé de prendre le risque de ne pas soustraire sa législation sur la langue à l'application de la Charte canadienne des droits. Il n'utilisera donc pas la clause dite « nonobstant » même si la loi risque de subir rapidement une contestation juridique.

Selon le député du Parti égalité Robert Libman, une restriction à l'affichage bilingue sur les panneaux-réclame apparaît comme une restriction à la liberté d'expression et pourrait être contestée en cour.

# Les yogourts Delisle vendus à un géant alimentaire français

BOUCHERVILLE — Le géant français BSN, leader mondial dans les produits laitiers frais, a fait hier l'acquisition d'Aliments Delisle Ltée, le chef de file du marché du yogourt au Canada. Le montant de la transaction n'a pas été dévoilé.

par RÉAL LABERGE  
LE SOLEIL

Le siège social de l'entreprise québécoise, qui a fait un chiffre d'affaires de 55 millions \$ en 1992, demeurera à Boucherville. Et ses activités continueront de se dérouler sous la dénomination d'Aliments Delisle Ltée, a assuré au SOLEIL le président et chef de la direction, M. Robert Aubin.

Les exploitations principales seront également maintenues, y compris les centres de distribution de L'Ancienne-Lorette et de Rimouski. Il en sera de même pour l'ensemble des 400

employés actuels, dont environ 250 oeuvrent dans les établissements de production de Boucherville et une vingtaine dans le centre de distribution de L'Ancienne-Lorette.

Les cadres actuels continueront de gérer l'entreprise et d'assumer un pouvoir décisionnel, notamment dans le développement des politiques, des stratégies et des plans d'expansion.

Selon M. Aubin, la vente des actions d'Aliments Delisle vise surtout, dans un premier temps, la rentabilisation et l'utilisation de toutes les capacités de l'usine de Boucherville, ainsi que le développement des marchés canadiens existants du fabricant québécois, qui produit le yogourt, la crème sure et le fromage cottage des bannières Delisle et Silhouette.

Dans un deuxième temps, il s'agit d'une décision stratégique prévoyant une pénétration dans le marché du nord des États-Unis, pour faire face au contexte de libre-échange nord-américain et de la mondialisation des marchés.

A ces fins, l'association au groupe français BSN mettra à la disposition d'Aliments Delisle des moyens financiers accrus, un accès à une technologie de pointe et des ressources très importantes en matière de recherche et développement de nouveaux produits, d'amélioration des procédés de fabrication et de mise en marché de ses marques de commerce. BSN dispose d'un réseau R&D qui regroupait plus de 750 personnes avec un budget de 100 millions \$ l'an dernier.

Le Groupe BSN est une entreprise internationale dont le chiffre d'affaires dans l'alimentation a dépassé les 17 milliards \$ en 1992.

# 9 3/4%

## La carte VISA de la Banque Royale. Le taux d'intérêt le plus bas au pays.

Vous pouvez vous prévaloir de ce taux en choisissant notre option de taux réduit.  
Des frais annuels de \$25 s'appliquent. Taux en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1993.



## Ex-proprétaire des magasins Keystone Shakibaian devra vivre avec son plaidoyer de culpabilité

QUÉBEC — L'ex-proprétaire des magasins Keystone, Majid Shakibaian, devra vivre avec son plaidoyer de culpabilité aux accusations de fraude. Hier, le juge Laurent Dubé a rejeté sa requête pour le retirer.

par RICHARD HÉNAULT  
LE SOLEIL

L'accusé, estime le juge, connaissait tous les faits reprochés quand il a plaidé coupable. Il a alors été bien conseillé par un avocat compétent et c'est librement qu'il a avoué sa culpabilité.

Dans sa requête, le nouvel avocat de l'accusé, Me Jacques Bouchard, se disait convaincu de l'existence d'un sérieux moyen de défense, basé en particulier sur l'absence d'intention coupable. Mais, pour le juge Dubé, cette simple allégation est insuffisante en soi.

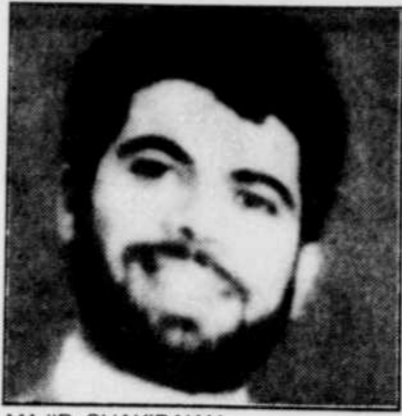
La preuve a convaincu le magistrat que Shakibaian a agi frauduleusement envers la Banque Royale et la Corporation de financement commercial Transamerica Canada. Il s'est en effet servi de comptes recevables qu'il avait multipliés par 50 et il a tenté de leur faire valoir des inventaires grossièrement exagérés, le tout dans le but d'obtenir du crédit.

Pour démontrer ces faits, le

procureur de la Couronne, Me Serge Brodeur, avait fait entendre une employée de Keystone, à laquelle Shakibaian avait demandé de préparer un inventaire gonflé et soufflé parce qu'il avait un pressant besoin d'obtenir du crédit. L'accusé de 33 ans s'était même mis en colère parce que cet inventaire tardait à venir.

Selon l'employée, les comptes recevables de Keystone n'ont jamais dépassés les 20 000 \$ alors que, sur les documents obtenus du syndicat à la faillite, ils s'élevaient à 1,1 million \$. Bref, d'analyser le juge Dubé, les faits sont troublants et accablants, et la défense ne lui a pas démontré qu'il pourrait s'agir d'une erreur de Shakibaian.

La « savante argumentation » de Me Bouchard n'a fait appel qu'à des conjectures, estime en outre le juge. Son client, Iranien d'origine, connaissait tous les faits reprochés quand il a plaidé coupable et c'est en toute connaissance de cause qu'il a décidé de renoncer à être jugé, et de reconnaître sa culpabilité.



MAJID SHAKIBAIAN

## Hawthorn trouvé coupable du meurtre de Christian Lavoie

QUÉBEC — Myles Hawthorn, 28 ans, a été trouvé coupable, hier, au palais de justice de Montréal, du meurtre au premier degré de Christian Lavoie, de Notre-Dame-du-Lac, assassiné en avril 1992. Il a été condamné à 25 ans de prison.

par MICHÈLE LAFERRIÈRE  
LE SOLEIL

Hawthorn avait déjà été trouvé coupable d'une tentative de meurtre perpétrée à Toronto. Il attend sa sentence relativement à cette condamnation.

Donald Cormier, 39 ans, le

complice de Hawthorn pour ces deux crimes, avait plaidé coupable, en novembre, du meurtre au deuxième degré de Christian Lavoie; il avait été condamné à la prison à perpétuité. Il avait aussi plaidé coupable, en août dernier, pour la tentative de meurtre de Toronto; il est en attente de sa sentence.

Hawthorn et Cormier avait étranglé Christian Lavoie dans son appartement de Notre-Dame-du-Lac, l'an passé, parce qu'il avait refusé de leur prêter son auto. Les deux criminels avaient pris la fuite vers Toronto. Ils avaient ensuite fait main basse sur le contenu de la caisse d'un Dunkin' Donuts de Scarborough, en Ontario, puis avaient séquestré le gérant qu'ils avaient laissé pour mort dans un terrain vague, deux balles de pistolet dans la tête.



# FÊTE DES MÈRES

LE DIMANCHE 9 MAI

## Jenkins voit son sursis de sentence confirmé par la cour d'appel

QUÉBEC — La cour d'appel maintient le sursis de sentence accordé en décembre 1990 au Gallois Ieuan Jenkins, qui avait étranglé sa femme dans un hôtel de la Vieille Capitale, quelques mois plus tôt.

par RICHARD HÉNAULT  
LE SOLEIL

Le sursis accordé à l'origine par le juge André Bilodeau, de la cour du Québec, avait semé la controverse parmi les organismes voués à la défense des droits des femmes. Les juges Michel Proulx, Thérèse Rousseau-Houle et Jacques Delisle, de la cour d'appel, n'en considèrent pas moins que le juge Bilodeau a bien exercé sa discrétion.

À la suite du drame, Jenkins avait reconnu sa culpabilité à une accusation réduite d'homicide involontaire. En ce sens, le sursis de sentence surprend étant donné la gravité de l'infraction, reconnaît la cour d'appel.

Pendant, le tribunal donne raison au juge Bilodeau, qui a considéré le cas comme exceptionnel. La cour d'appel estime que les circonstances bien particulières de l'affaire en constituent le caractère unique.

S'il s'agit d'un drame conjugal, celui-ci « ne se situe aucunement

dans une dynamique de violence conjugale », mentionne le tribunal de deuxième instance, abondant ainsi dans le même sens que le juge Bilodeau. Pour en arriver là, il s'en remet en bonne partie à la « preuve des plus étoffées » présentée par l'avocat de l'accusé, Me Michel Roberge.

Celle-ci permettait d'avoir un éclairage complet sur la personnalité et le comportement de Jenkins. Lors des représentations sur sentence, lui-même a été entendu, de même que ses deux fils, sa soeur, le mari de celle-ci et un psychiatre. De plus, le juge avait pu prendre connaissance des dépositions de plus de 39 personnes qui ont connu Jenkins et sa femme.

La preuve révélait entre autres qu'au cours des 25 années de vie commune du couple, jamais Jenkins n'a manifesté quelque agressivité que ce soit à l'endroit de sa conjointe. Son crime n'était pas prémédité puisque, selon le psychiatre, l'accusé l'a commis au moment où il se trouvait dans un « état dissociatif ».

### ■ Saint-Pierre plaide non coupable

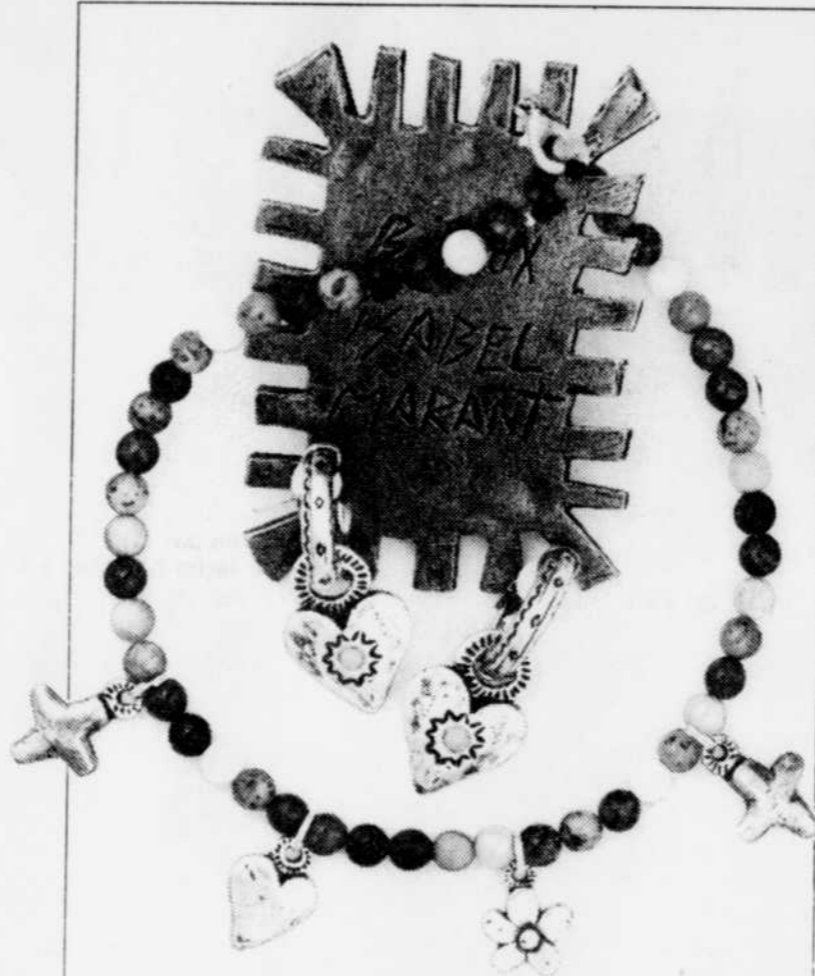
RIVIÈRE-DU-LOUP — Florian Saint-Pierre de l'Isle-Verte, accusé de meurtre au deuxième degré sur son épouse, Marielle Michaud, a plaidé non coupable hier au palais de justice de Rivière-du-Loup. Le juge Jean-François Dionne a fixé la date de son enquête préliminaire pour communication de la preuve au 25 mai. L'autopsie pratiquée en début de semaine a révélé que la victime avait été atteinte de plusieurs coups de couteau.

### ■ Porté disparu

SAINT-RAYMOND — La Sûreté du Québec est à la recherche d'un homme de 45 ans disparu de sa résidence de Saint-Raymond depuis le 26 avril. Il s'agit de Jean-Marie Paquet, mesurant 1 m 72 et pesant 86 kilos; il a les cheveux noirs, courts et les yeux bruns. Au moment de sa disparition il portait un tee-shirt blanc, un pantalon bleu marine, un veston gris et des espadrilles blanches. Toute information peut être transmise de façon confidentielle à Gabriel Fortin de la SQ du poste de Saint-Raymond, au (418) 337-7060.

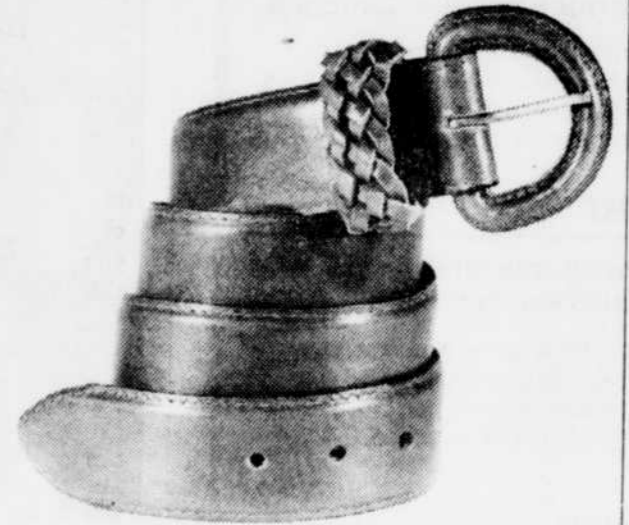
### ■ Erreur sur la personne

Un ex-fonctionnaire des Travaux publics Canada a déposé une poursuite de 600 000 \$ contre son ancien employeur. Contrairement à ce que LE SOLEIL a rapporté en page A-2 de sa livraison du 14 avril, ce fonctionnaire est René Lebreux et non pas Hervé Lebreux. D'ailleurs, dans sa livraison du 15 avril, notre journal donnait la parole à René Lebreux qui a livré sa version. L'homme d'affaires Hervé Lebreux n'est aucunement mêlé à cette affaire et LE SOLEIL s'excuse des préjudices que cette erreur aurait pu lui causer.



### LES BIJOUX PIERRES NATURELLES

éclat subtil des billes en pierres naturelles aux coloris multiples agencées en collier à breloques 65.00 et boucles d'oreilles assorties 60.00. un cadeau de paris sûrement très apprécié le 9 mai!



### LA CEINTURE PASSANT TRESSÉ

cuir tressé pour l'été, une fantaisie rehaussant une ceinture tout cuir lisse à boucle recouverte, chocolat, cognac, noir. 30.00



### LE SAC FLORAL PASTEL

forme seau, lin plastifié, imprimé de fleurs aux coloris pastel, un cadeau tout à fait dans le ton de l'été! 66.00



### LE COORDONNÉ DE NUIT PEAU DE PÊCHE

un luxueux cadeau de la guèpière! pyjama masculin, peignoir ultra-féminin. un duo superbe à motif combiné de rayures et pois, lavande et blanc, p.m.g. peignoir 135.00, pyjama 120.00

LA  
BOÎTE-CADEAU SIMONS...  
C'EST  
UN PLAISIR DE L'OFFRIR!

6/49  
3-13-16-18-19-46  
(complémentaire)

39

EXTRA  
067831

LA QUOTIDIENNE

tirage du 05-05-93

7-3-6  
4-4-8-5



PLACE STE-FOY

GALERIES DE LA CAPITALE

VIEUX QUÉBEC

la maison  
**simons**

LA TROIS

LE SOLEIL



Les 250 élèves qui fréquentent l'école primaire de Sainte-Perpétue n'exprimaient guère de regrets, hier, à la suite de l'expulsion de deux des leurs.

## Deux frères de 6 et 11 ans expulsés d'une école parce que trop violents

QUÉBEC — La réintégration de deux garçons de 6 ans et 11 ans expulsés, mardi, de l'école primaire de Sainte-Perpétue, un petit village de L'Islet, pour cause de grande violence, est pratiquement exclue, a indiqué, hier, le directeur de l'école Marcel Bois. Mais la décision finale appartient de fait aux commissaires qui se réuniront, mercredi prochain, pour statuer sur ce qu'il convient de faire avec les deux frères d'ici la fin de l'année.

par LISE FOURNIER  
LE SOLEIL

Vaincu par cette affaire de violence qui dure depuis septembre, le directeur a finalement avoué que le cas des deux élèves, « le pire qu'il ait connu en neuf ans de carrière », n'était pas du ressort d'une petite école de village. « Nous n'avons pas les ressources pour faire face à de tels problèmes de comportement », a-t-il ajouté. A ses

yeux, le placement dans une école spécialisée constituerait même la solution idéale.

La direction de l'école s'était vu forcer, mardi, de rendre les armes dans ce dossier sous la pression d'une quarantaine de parents qui, pour faire expulser les deux garçons « jugés dangereux », ont décidé de garder leurs enfants à la maison. Une demande à laquelle la Commission scolaire de L'Islet-Sud s'est finalement rendue, le soir même, pour faire baisser la tension.

Donc tous les élèves étaient de retour en classe, hier, sauf les deux frères à qui on dispense maintenant l'enseignement à la maison. Et ces derniers, que nous avons rencontré faisant du vélo, ne semblaient pas trop perturbés par les événements, même si tout le monde ne parle que d'eux dans le petit village de 3200 habitants situé dans L'Islet-Sud.

### Enfin en paix

Par contre, dans la cour de l'école, des fillettes discutaient spontanément du départ de leurs camarades. « On va enfin pouvoir être en paix », ont lancé cinq, six voix à l'unisson. On aura plus peur d'eux. »

C'est pour avoir agressé plusieurs enfants à coups de poings,

harcelé les fillettes en leur pinçant les fesses et pour d'autres gestes provocants posés à l'endroit de leurs enseignantes que les deux enfants ne sont plus tolérés à l'école. C'est du moins les accusations que portent les parents.

Le directeur Marcel Bois, qui les suit de près depuis septembre, confirme lui aussi que les garçons ne sont pas capables de réagir d'une façon normale. En outre tous les deus affichent d'importants retards scolaires.

Quant à la mère des enfants, elle n'a pas voulu livrer de commentaires, hier, étant dépassée par les événements. Une travailleuse sociale nous a par ailleurs confié qu'elle était très perturbée mais qu'elle entendait prochainement rectifier les faits et réhabiliter ses enfants.

## Les 100 000 arbustes « agonisants » L'Environnement ne lèvera pas le petit doigt

QUÉBEC — L'Environnement ne lèvera pas le petit doigt pour les 100 000 arbustes qui se meurent à Saint-Étienne-de-Lauzon. Pourtant, l'équipement pour les arroser dort dans son entrepôt de Sainte-Foy, 400 000 \$ ont été investis par l'État dans les pousses du programme de régénération des rives et, cet hiver, 15 000 \$ en matériel pour ce même plan ont été achetés.

par MICHEL CORBEIL  
LE SOLEIL

Mardi, une visite à Saint-Étienne a permis au SOLEIL de constater que sans soins, les plants ne survivront pas plus d'une semaine. La situation serait semblable à Lanoira, dans la région de Montréal, où se trouvent 140 000 petits arbres. Dans les deux cas, il s'agit de pépinières qui produisent des plantes indigènes sans valeur commerciale, comme l'aune crispée, mais idéales pour contrer l'érosion et filtrer l'eau de ruissellement.

Hier, la directrice des communications, Mme Louise Jacob, a indiqué que le ministère québécois ne déboulerait pas le moindre budget pour rescaper les tiges.

Mme Jacob n'a pas été en mesure de dire combien l'État a investi à ce jour pour que 185 000 arbustes soient maintenant prêts pour une transplantation. Seule la FAPEL (la Fédération des associations de citoyens pour la protection de l'environnement des lacs) aurait cette donnée parce qu'elle assumait la gestion du programme, a avancé la porte-parole. Renseignements pris, l'investissement qui risque de périr représente une somme de 400 000 \$.

Après vérifications, Mme Jacob a confirmé que le matériel nécessaire à l'arrosage — pompe, minuterie, injecteurs d'engrais chimiques — se trouve dans l'entrepôt du ministère, rue Dalton. « Tout le dossier tient au fait que nous négocions depuis des mois avec la FAPEL, mais elle refuse de prendre ses responsabilités. »

L'information faisant état d'un

achat de 15 000 \$ en pelles, engrais et graines pour le défunt plan est également vraie. « Comme tous les ans, plaide la directrice, la commande a été passée vers le mois de décembre », un geste « normal » parce que la décision d'annuler le programme n'a été prise qu'en mars.

Par ailleurs, LE SOLEIL a aussi reçu copie d'une note indiquant que dès décembre, les hauts fonctionnaires envisageaient de faire disparaître le plan. Mme Jacob estime qu'à l'époque, cela n'était qu'une proposition.

### Semaine de l'arbre

Cette affaire survient au beau milieu de la semaine de l'arbre. Mme Jacob y voit une stratégie délibérée de la FAPEL. Même si le ministère a payé pour faire grandir les arbustes, il considère qu'ils sont la propriété de la Fédération regroupant les riverains parce que la FAPEL a reçu le contrat pour les plants, l'an passé. Si elle veut vraiment les récupérer, qu'elle organise une « journée portes ouvertes » pour les citoyens intéressés, suggère Mme Jacob.

A la FAPEL, Mme Lucie McNeil n'en croit pas ses oreilles. « Propriétaires parce que nous avons le contrat de gestion ? J'en reviens pas. Est-ce qu'un 'contracteur' est propriétaire d'une route parce qu'il la construit ? »

« Quant aux portes ouvertes, sait-on au ministère qu'on distribuait les plants à des associations de Manicouagan, de Val Saint-Gilles, en Abitibi, de Saint-Anaclet, près de Rimouski ? S'ils viennent, comment transporteront-ils les plants ? Dans leur 'derrière de char' ? Les plants étaient destinés à tous les Québécois. »

## Coupable d'agressions sexuelles, il écope de deux ans de pénitencier

QUÉBEC — Reconnaisant que les crimes auraient dû entraîner une peine de trois ou quatre ans de pénitencier, le juge André Bilodeau a condamné hier à deux ans moins un jour de prison un individu qui a agressé sexuellement quatre fillettes. Il s'agissait principalement de la fille de sa conjointe, sur laquelle, durant huit ans, il s'est livré à tous les gestes imaginables au moment où elle était âgée de 8 à 16 ans.

Le dilemme, que le juge a dit déplorer, est qu'avec une peine de deux ans et plus, la loi l'empêche d'imposer une période de probation. Or, selon lui, une telle mesure s'imposait dans ce cas. Il en a donc imposé une au cours de laquelle l'individu de 30 ans habitant Beauport devra se soumettre à une thérapie, et s'abstenir de tout contact avec ses quatre victimes.

Ses gestes, de 1984 à 1991, sont allés des attouchements à la pénétration vaginale et anale en passant par la masturbation et la félation. Les trois autres victimes étaient des cousines ou amies de la première, et étaient âgées entre 8 et 15 ans.

Les représentations faites hier devant le juge Bilodeau ne concernaient que la fille de la conjointe. Fréquentant maintenant le cégep, cette dernière a quitté le foyer puisqu'il était interdit à l'accusé de la voir. Lorsqu'elle se rendait à la maison, le week-end, c'était lui qui partait.

Une fillette maintenant âgée de 8 ans est issue du couple. C'est quand la plus vieille a surpris l'homme en train de se livrer à des attouchements sur celle-ci qu'elle

l'a dénoncé pour ce qu'il lui a fait subir durant huit ans.

### La mère

La mère a témoigné pour soutenir qu'au cours de toutes ces années, elle n'a jamais rien soupçonné. Elle a par ailleurs fait sursauter tout le monde quand elle a reconnu qu'elle et son concubin avaient l'habitude de visionner des films « pour adultes »... en présence des enfants.

Le procureur de la Couronne, Me Pierre Lapointe, a d'autre part déposé une lettre écrite par la dame à l'accusé, quelques jours après son arrestation. Elle y mentionne qu'elle consent à reprendre sa fille chez elle, à condition qu'elle se soumette à des conditions strictes, à défaut de quoi elle se retrouvera en famille d'accueil. « Je ne veux pas que tu me quittes à cause d'A... », ajoute-t-elle.

L'avocat de l'accusé, Me Michel Croteau, a souligné que jamais la force ou la menace n'ont été utilisées. Son client, qui a lui-même été victime d'agression sexuelle dans son enfance et qui ne possédait pas d'antécédents judiciaires, est en bonne voie de réhabilitation, a-t-il soutenu, puisqu'il a déjà rencontré des spécialistes.

## Les femmes handicapées seraient victimes d'abus sexuels, surtout en institutions

QUÉBEC — Les femmes handicapées sont l'objet d'abus sexuels et elles sont nombreuses à subir de tels sévices. Selon des intervenantes du milieu, cette violence s'exprime autant dans les maisons, les institutions et les hôpitaux.

par PIERRE PELCHAT  
LE SOLEIL

« C'est comme pour l'inceste. Tout le monde la sait mais tout le monde se tait », a commenté, hier, Mme Linda Blais, membre du collectif « Femmes et handicap » de Québec, en marge du Forum sur l'intégration sociale des personnes handicapées.

Dans le cadre de ce forum, les groupes de handicapés demandent la tenue d'une enquête dans les centres de réadaptation où il y aurait bien des cas d'abus sexuels à l'endroit des femmes handicapées. Ils réclament également qu'une aide financière soit accordée aux maisons pour femmes violentées afin que ces immeubles soient modifiés pour accueillir les handicapées. En plus, on souhaite que ces groupes puissent avoir les moyens suffisants pour donner des services adéquats aux femmes handicapées et violentées.

« C'est un problème très réel.

On le constate par les témoignages que nous avons eus. Ces personnes sont vulnérables et plus elles sont vulnérables, plus elles sont sujettes à être violentées. C'est la même tendance que l'on constate avec les enfants handicapés », a affirmé Mme Diane Bégin, conseillère à l'Office des personnes handicapées du Québec.

« On s'attaque surtout aux femmes qui ont des difficultés de langage et de motricité. Celles qui sont capables de faire face à leur agresseur ont moins de problèmes », de dire Mme Murielle Larivière, handicapée en fauteuil roulant et porte-parole de l'Office sur la question des femmes. Les femmes ayant des déficiences intellectuelles feraient l'objet également d'abus sexuels.

Il est toutefois difficile de chiffrer l'ampleur de ce phénomène. Selon une enquête réalisée en 1988 par l'organisme « Disabled Women's Network », 44 % des femmes handicapées avaient été



Linda Blais, du collectif « Femmes et handicap ».

violées, violentées ou agressées.

« Les femmes ont peur de se plaindre, de dénoncer leur agresseur. Elles ne savent pas où aller. Elles se replient sur elles-mêmes », de dire Mme Blais.

### Autres priorités

Par ailleurs, les personnes handicapées souhaitent une meilleure intégration sociale et ne plus être considérées comme des marginaux. « Ce qu'on veut c'est pouvoir travailler et payer des taxes et consommer comme tout le monde », a indiqué M. Alain Bouvart, un des porte-parole des associations de personnes handicapées.

Dans ce sens, ces groupes réclament que le gouvernement intervienne afin de forcer les entreprises à avoir des quotas minimum d'embauche de personnes handicapées et d'imposer même des pénalités aux firmes qui ne s'y conformeront pas. M. Bouvart estime que le gouvernement québécois pourrait faire plus dans l'embauche de personnes handicapées.

Toujours dans le but de s'insérer davantage dans le marché du travail, ils demandent d'avoir un siège au conseil de la future Société de développement de la main-d'oeuvre. « Il y a 850 000 personnes handicapées au Québec et nous voulons avoir notre place », a fait valoir M. Bouvart.

Au nombre des autres priorités, on propose de fermer progressivement d'ici trois ans les écoles spéciales pour handicapés et de transférer ces budgets dans les écoles régulières afin de permettre l'intégration des élèves handicapés dans les classes de ces écoles.

**Charme, tendresse et volupté**

À l'occasion de la fête des mères, Lazuli vous invite à découvrir les merveilles de ses nouveaux arrivages

**Importations Bijouterie Objets d'art Exotisme**

774, St-Jean, Québec • 525-6528  
Place Belle Cour, Ste-Foy • 652-3732  
34, boul. Champlain • 692-0840

## LA POLITIQUE

Selon la sous-ministre du Travail

# Sinclair faisait du chantage

QUÉBEC — Mme Pierrette Sinclair faisait du chantage auprès des autorités en sollicitant un poste de juge à la cour provinciale sinon elle leverait le voile sur des situations compromettantes pour le gouvernement du Québec.

par GILBERT LEDUC  
LE SOLEIL

C'est ce qu'a soutenu hier la sous-ministre du Travail et ancienne secrétaire générale associée à la Réforme administrative et aux Emplois supérieurs, Mme Gisèle Desrochers, lors de la dernière journée de l'interrogatoire mené par Me Jean Keable au sujet de la destitution de sa cliente, Mme Pierrette Sinclair, de son poste de présidente de la Régie du gaz naturel le 9 septembre 1992.

Mme Desrochers, dont l'une des fonctions au Conseil exécutif consistait à nommer des sous-ministres et des dirigeants d'organismes, a expliqué que en « son âme et conscience », elle n'avait pas d'autre choix que de recommander au gouvernement que l'on mette fin au contrat de Mme Sinclair au poste de présidente de la régie. S'appuyant sur toute l'information qui lui avait été transmise par diverses sources, l'étude orga-

nisationnelle menée par une firme privée et ses tête-à-tête avec Mme Sinclair, la haute fonctionnaire a conclu que cette dernière n'avait pas les capacités adéquates de gestion pour redresser la situation pour le moins chaotique à la régie.

Selon Mme Desrochers, « Mme Sinclair ne voyait pas les problèmes de gestion » qui entachaient le fonctionnement et la crédibilité de la régie. Elle a mentionné que la présidente refusait obstinément de prendre ses responsabilités et rejetait constamment la faute sur les autres.

Avec Mme Sinclair, Gisèle Desrochers devait élaborer un scénario permettant à la présidente de quitter à l'amiable son poste à la régie. On lui offrait la possibilité de retourner à son ancien poste au service du contentieux d'Hydro-Québec ou de poursuivre sa carrière à la régie au simple titre de régisseuse. Mme Desrochers explique que Pierrette Sinclair voulait à tout prix être nommée à un

poste de juge et qu'elle menaçait de poursuivre le gouvernement si elle n'obtenait pas le poste convoité ou si on la destituait de son poste de présidente et qu'elle sortirait des faits sur la place publique pour faire mal paraître le gouvernement.

Questionnée par Me Keable sur les relations qu'entretenait Mme Sinclair avec ses régisseurs, Mme Desrochers a déclaré qu'elle ne comprenait pas pourquoi la présidente de la Régie du gaz naturel disait que les régisseurs « étaient tous des incompetents » alors que leur fiche d'évaluation montrait le contraire. Contre-interrogée par le procureur du gouvernement du Québec assigné à cette affaire, Me Claude Gagnon, Gisèle Desrochers a fait la lecture des fiches d'annotation signées par Mme Sinclair montrant qu'elle accordait une note « exceptionnelle » au régisseur Marc LeClerc, des notes « excellentes » à Jean-Paul Théorêt et Bernard Langevin et une note « très satisfaisante » à René Martinoni.

La procédure d'interrogation des témoins du gouvernement du Québec étant maintenant termi-



Mme Gisèle Desrochers, sous-ministre du Travail.

née, la cause se transportera devant la cour supérieure où, les 14 et 15 juin, le tribunal entendra la requête en injonction interlocutoire déposée par Mme Sinclair contre Mme Desrochers, Mme Lise Bacon (ministre de l'Énergie et des Ressources) et le gouvernement du Québec. Mme Sinclair réclame sa réintégration à la présidence de la régie invoquant qu'elle a été victime d'un abus de pouvoir de la part de son employeur.

## Les mammographies ne seront pas «désassurées»

QUÉBEC — Québec n'a pas l'intention de « désassurer » les mammographies de dépistage du cancer du sein, a indiqué le ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté.

par GILLES BOVIN  
LE SOLEIL

Les radiographies mammaires à l'hôpital pour les femmes québécoises faisaient partie d'une liste d'une douzaine d'actes médicaux identifiés comme cibles de possibles coupures dans le « panier des services de santé » gratuits.

Interpellé en chambre hier, le ministre Côté a promis « qu'il n'y aura pas de désassurance » des examens radiographiques du sein. Au bureau du ministre, on précisait cependant hier que les autres interventions médicales retenues dans la recommandation des médecins et fonctionnaires restent susceptibles de coupures.

Cette liste, qui a fait l'objet de discussions entre les médecins et les fonctionnaires du MSSS à l'occasion de la négociation de l'entente avec les médecins spécialistes, prévoyait des coupures de quelque 30 millions \$ dans une douzaine d'actes médicaux. Dans le cas des mammographies, c'est 1,6 millions \$ de services aux Québécoises qu'on proposait de couper.

La porte-parole du ministre, Marie-Claire Ouellet, expliquait hier que les avis des spé-



M. Marc-Yvan Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux.

cialistes divergeaient sur l'importance de ce type d'examen dans le dépistage du cancer du sein et que M. Côté avait jugé bon de s'abstenir de trancher là-dessus.

Quant aux autres services visés, qui vont de la chirurgie esthétique à la radiographie pulmonaire en passant par les tumeurs « bénignes », ils devraient faire l'objet d'une décision prochaine de la part du ministre, précise Mme Ouellet.

Le Québec est la seule province à ne pas avoir de véritable centre de dépistage ou de programme de dépistage du cancer du sein, rappelait hier le critique péquiste en matière de santé, Remy Trudel. Celui-ci s'inquiétait des dangers pour la santé des Québécoises d'une désassurance des mammographies.

En matière de contrats de construction

## Pressions contre le «protectionnisme» du Québec

TORONTO (PC) — À la veille d'une importante rencontre fédérale-provinciale sur les barrières au commerce interprovincial, les pressions s'accroissent sur le gouvernement du Québec afin qu'il abandonne sa politique « protectionniste » en matière de contrats de construction.

Aujourd'hui, le député conservateur Norm Sterling, qui représente la circonscription de Carleton à Queen's Park, proposera au gouvernement de l'Ontario d'interdire dorénavant à tout entrepreneur québécois d'obtenir des contrats en Ontario.

Cette mesure de rétorsion est nécessaire, selon M. Sterling, pour faire bouger le Québec dans ce dossier qui mécontente les provinces voisines du Québec depuis près de 15 ans.

Selon lui, le Québec agit de façon « injuste » lorsqu'il empêche les entrepreneurs des autres provinces d'obtenir des contrats sur

son territoire, alors que les entrepreneurs québécois, eux, ont accès aux contrats des autres provinces.

« C'est non seulement une mesure protectionniste, c'est injuste. Cela fait 15 ans que cela dure. Durant les périodes fastes, le Québec s'en est tiré à bon compte, mais dans le contexte économique actuel, cela ne marche plus. Nous devons leur forcer la main », a déclaré M. Sterling lors d'un entretien à la Presse canadienne.

Ainsi, M. Sterling déposera ce matin, à la législature ontarienne,

une résolution privée demandant au gouvernement de l'Ontario de refuser les soumissionnaires du Québec pour ses contrats de construction.

Selon le député, si la proposition devait être mise en vigueur, les entrepreneurs québécois perdraient plusieurs millions de dollars en Ontario.

M. Sterling fait savoir que plusieurs contrats importants situés sur le territoire ontarien viennent d'être accordés à des soumissionnaires québécois. Mentionnés notamment des travaux de plus de 2 millions \$ à l'hôpital Princess Margaret à Toronto et des travaux à l'université Queen's à Kingston.

Mais pour l'instant, les soumissionnaires québécois peuvent respirer : le gouvernement Rae n'a pas l'intention de donner suite à la résolution de M. Sterling, même si elle est appuyée par les deux partis de l'opposition.

Jointe hier, la ministre de l'Industrie et du Commerce, Frances Lankin, a déclaré à la Presse canadienne qu'elle préférerait encore la voie de la négociation à celle de la rétorsion.

Ce processus, c'est la ronde de négociations qui a été déclenchée le 18 mars dernier, à l'issue d'une conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Industrie et du Commerce, une conférence décisive au cours de laquelle on s'est engagé à éliminer les barrières au commerce interprovincial d'ici le 30 juin 1994.

# LISE WATIER CHEZ SEARS



"POINT DE MIRE"  
EXCLUSIF  
À SEARS

Cet ensemble cadeau spécial pour maman comprend 5 fards à paupières Lise Watier, 1 mascara Multicals format standard, 1 crayon Kajal pour les yeux, le tout offert en boîte-cadeau pour seulement 24,50 (Sears ord. 64\$). Non offert dans tous les magasins. Dimanche le 9 mai 1993, c'est la fête des Mères.

Réclame en vigueur dans la limite des stocks disponibles

**SEARS**

vous en avez pour votre argent... et plus

SATISFACTION OU  
REMBOURSEMENT

SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ  
DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CREDIT NO 1 DES  
MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE  
DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions "Ord." ou "Étal" de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Région de Montréal: Anjou: 353-7770, Brossard: 465-1000, LaSalle: 364-7310, Laval: 682-1200, Pointe-Claire: 694-8815, St-Bruno: 441-6603, Ville St-Laurent: 335-7770, Région de Québec: Québec: 529-9861, Lévis: 833-4711, Ste-Foy: 658-2121. En province: Alma: 662-2222, Arthabaska: 357-4000, Chicoutimi: 549-8240, Drummondville: 478-1381, Rouyn-Noranda: 797-2321, St-Jean: 349-2651, St-Jérôme: 432-2110, Sherbrooke: 563-9440, Sorel: 746-2508, Trois-Rivières: 379-5444, St-Georges de Beauve: 228-2222. Copyright Canada, 1993, Sears Canada Inc.

## Middlemiss fustigé pour un voyage à Singapour

QUÉBEC (PC) — Le ministre québécois délégué aux Transports, Robert Middlemiss, s'est rendu en juin 1992 à Singapour avec deux de ses fonctionnaires pour prononcer une allocution de 10 minutes devant les congressistes du Road Engineering Association et les inviter à venir à Montréal en 1995.

Ce voyage, qui a coûté 17 430 \$ aux contribuables québécois en pleine période de restrictions budgétaires, a soulevé la colère du porte-parole de l'opposition, le député de Lévis Jean Garon, lors de l'étude en commission parlementaire des crédits annuels du ministère des Transports.

M. Garon a fait valoir que le congrès de l'association ne durait que cinq jours (du 22 au 26 juin 1992) mais que la délégation québécoise a, selon les documents produits par le ministère, séjourné 12 jours, du 17 au 29 juin.

La délégation était composée, outre le ministre Middlemiss, de son adjointe Josée-Maryse Sauvageau et du sous-ministre adjoint Yvan Demers.

M. Middlemiss a expliqué qu'il voulait « mousser le prochain congrès international des routes qui va se tenir à Montréal en 1995 ».

Le coût total de ce voyage a été de 17 430 \$, soit 7651 \$ pour le ministre et 9779 \$ pour les deux autres voyageurs du Québec. C'est un coût moyen de 4889,50 \$ pour ces deux derniers.

CETTE FIN DE SEMAINE SEULEMENT

## Rabais Instantané pour Definitive Technology

NOUS VOUS OFFRONS D'ÉCHANGER VOS ANCIENS  
HAUT-PARLEURS (PEU IMPORTE LEUR CONDITION)

CONTRE UN CRÉDIT DE 50\$ À 200\$  
APPLICABLE SUR TOUT ACHAT D'UNE  
PAIRE DE DEFINITIVE TECHNOLOGY.

La technologie bipolaire de Definitive Technology: Selon les experts: parmi les meilleurs haut-parleurs du monde, à des prix étonnamment raisonnables...

Faites l'expérience d'un véritable miracle, écoutez les haut-parleurs Definitive Technology!

Procurez-vous notre brochure d'information pour tout savoir sur les nouvelles technologies et tendez l'oreille vers la gamme la plus étendue de haut-parleurs au Canada!

Definitive Technology®

audio centre

750, côte de la Pente-Douce (à l'angle de la côte Belvédère) 687-0909

BP10

BP8

## Kim Campbell accusée de manquer de leadership Une femme sur trois harcelée dans l'armée

OTTAWA — Une femme sur trois est victime de harcèlement sexuel ou d'abus d'autorité dans les forces armées canadiennes, révèle un rapport rendu public hier par le ministère de la Défense nationale.

par PIERRE-PAUL NOREAU  
LE SOLEIL

« Les résultats du sondage d'octobre 1992 (auquel 4055 militaires ont accepté de répondre) montrent que 26,2 % des femmes et 2 % des hommes estiment avoir fait l'objet de harcèlement sexuel (avances, gestes suggestifs, etc.); 32,6 % des femmes et 19,4 % des hommes ont fait l'objet de harcèlement à l'endroit de la personne (trait physique, religion, etc.); et 31,5 % des femmes et 28,9 % des hommes estiment avoir fait l'objet d'abus de pouvoir dans l'exercice

de leurs fonctions militaires au cours des 12 derniers mois » peut-on lire dans le document.

La ministre Kim Campbell a vivement réagi à cette imposante statistique, qui serait toutefois le reflet de ce qui se passe dans le milieu civil si on en croit la comparaison établie avec d'autres sondages par les auteurs de l'étude.

Mais elle a surtout insisté hier sur la stratégie élaborée pour contrer le phénomène et faciliter à l'avenir l'acheminement des plaintes. L'enquête indique en effet que peu de victimes se sont servies de la procédure officielle

disponible jusqu'ici et que les rares qui l'ont fait n'ont été que très modérément satisfaits du résultat.

« Ce n'est pas acceptable d'avoir un niveau de harcèlement de 31 %, c'est évident », a indiqué hier Mme Campbell, se fixant comme objectif de réduire à zéro le niveau de tolérance.

### Mesures prévues

Des campagnes de sensibilisation et de formation sont prévues, de même que la création d'un bureau de coordination contre le harcèlement au quartier général de la Défense et la désignation de conseillers particuliers pour chacune des unités. « Mais l'élément le plus important de la réponse à ce rapport, est à mon avis, la création d'un mécanisme de plainte et de grief à l'extérieur de la ligne

hiérarchique de commandement. »

L'opposition n'a pas été longue à critiquer la favorite dans la course à la succession du premier ministre Brian Mulroney. C'est un manque flagrant de leadership de la part de la ministre et de ses prédécesseurs condamnaient à l'unisson le néo-démocrate Svend Robinson et la chef libérale adjointe Sheila Copps, des études américaines ayant démontré l'ampleur du phénomène chez nos voisins il y a plus de cinq ans.

La sortie de ce rapport est par ailleurs venue reléguer au second rang la comparaison de Mme Campbell devant le comité de la Défense où libéraux et néo-démocrates se faisaient une fête d'attaquer une nouvelle fois la ministre sur le contrat d'acquisition des hélicoptères EH-101 au coût de 4,2 milliards \$ répartis sur 12 ans.

À l'aise, habile à l'esquive et d'une détermination farouche dans l'argumentation de fond, la ministre les a cependant empêchés de marquer le moindre nouveau point politique. Malgré la fin de la guerre froide, toutes les menaces ne sont pas disparues comme en a fait foi la récente guerre du Golfe, a-t-elle indiqué, et le Canada continue donc d'avoir besoin d'un équipement sophistiqué, que ce soit pour la protection de ses côtes ou dans le cadre de ses interventions internationales.

« Ce serait le comble de l'inconscience que d'envoyer sur les océans des navires canadiens incapables de détecter le danger », rétorquait-elle aux accusations répétées de gaspillage lancées par ses rivaux politiques.



### Il faut du courage

Malgré la tenue d'une rencontre qui devait permettre de faire la paix et de restaurer l'unité du parti, les néo-démocrates fédéraux continuaient de diverger d'avis avec le ministre des Finances de l'Ontario, hier, sur la façon dont cette province entend alléger son déficit de 17 milliards \$. Pendant ce temps, le premier ministre ontarien Bob Rae étonnait les Travailleurs unis de l'auto en mettant au défi ses critiques du monde syndical d'avoir le courage d'appuyer ses efforts pour redresser la situation financière difficile que connaît l'Ontario.

## Les délégués de Charlevoix au congrès du PC toujours discrets

BAIE-COMEAU — Les neuf délégués qui représenteront Charlevoix au congrès à la direction du Parti conservateur, le 13 juin, attendent encore quelque temps avant d'afficher leur appui à l'un ou à l'autre des candidats à la direction du parti.

par ANNIE ST-PIERRE  
collaboration spéciale

C'est ce qu'a fait savoir, hier, le président de l'association conservatrice dans le comté de Charlevoix, M. Pierre Rocque, lui-même nommé délégué, en fin de semaine dernière. C'est seulement hier qu'il a fait connaître la liste des militants qui iront appuyer un des

candidats à la direction du PC au congrès de juin. Dans la délégation se trouvent trois jeunes militants conservateurs, soit Jean-François Corriveau et Julie Lebreux, de Baie-Comeau, de même que Claude Lepage, de Clermont. Dans la catégorie « senior » se retrouvent MM. Maurice Marmen et Pierre Rocque, de Baie-Comeau, Jacques Boivin, de Clermont, et Noëlle-Ange Harvey, de l'Île-aux-

Coudres. Mme Lise Laurencelle, des Escoumins, et Raynald Marier, de Saint-Hilarion, feront aussi partie du groupe de la circonscription électorale du premier ministre Mulroney.

Selon M. Rocque, il n'y a eu qu'une proposition pour ces neuf personnes, qui ont été nommées sans opposition, dans la municipalité des Escoumins, samedi.

Joint par LE SOLEIL, quelques délégués ont maintenu la même opinion que celle de leur président. « J'attends encore pour prendre une décision concernant mon vote, je prendrai les débats à la télévision et je choisirai celui, ou celle, qui saura le mieux diriger le pays », souligne M. Maurice Marmen. S'avouant courtisé par le clan Campbell depuis quelque temps, M. Rocque a dit qu'il décidera « une fois rendu là-bas », de quel côté il penchera.

De toute façon, il s'agit aussi du respect du premier ministre Mulroney, lui qui a fait tout en son pouvoir pour aider sa ville natale, croit le président de l'association.

## Mulroney en Europe Bien des politiciens sortants se lancent dans les voyages...

OTTAWA (PC) — La tournée d'adieu qui mènera le premier ministre Mulroney à Moscou, Bonn, Londres et Paris, soulève certaines questions sur l'utilisation des fonds publics dans un contexte économique difficile.

Mais il n'est pas le seul politicien sortant à se rendre ainsi à l'étranger à la veille de sa retraite politique. Ces derniers temps, certains ministres, sur le point, eux aussi, de quitter la politique, ont profité de leurs derniers mois au pouvoir pour effectuer des visites à l'étranger.

Le ministre des Affaires constitutionnelles est allé en Chine, à Hong Kong et en Inde. La ministre des Relations extérieures compte se rendre en Afrique de l'Ouest ce mois-ci et peut-être faire un saut à Paris.

Pour sa part, la ministre des Affaires extérieures, Barbara McDougall, se trouve actuellement en ex-Yougoslavie et ira ensuite en Somalie. Elle entend aussi effectuer une visite en Afrique du Sud dans quelques semaines. Les raisons de ce voyage n'ont par ailleurs pas été précisées.

David Somerville, président de la Ligue nationale des citoyens, estime que la tournée de M. Mulroney, accompagnée de sa femme, Mila et d'une vingtaine de personnes, coûtera environ 1 million \$.

## Verdict rendu le 16 juin dans l'affaire Pronovost

SHAWINIGAN (PC) — Le juge Luc Trudel, de la cour du Québec, à Shawinigan, rendra son verdict le 16 juin dans la cause du député conservateur de Saint-Maurice aux Communes, Denis Pronovost, dont le procès sous cinq chefs d'accusation à caractère sexuel s'est terminé hier.

Dans sa plaidoirie, l'avocat de la défense, Me Gabriel Lapointe, a réclamé l'acquiescement de son client en alléguant l'absence de preuve.

Le ministère public reproche au député d'avoir obtenu moyennant rétribution des services sexuels de deux adolescents de moins de 18 ans.

Il est aussi accusé d'agression sexuelle contre un jeune adulte venu lui demander un emploi, en février 1991, à son bureau de comté de Shawinigan.

*Les mamans apprécient les attentions...*

...et les bonnes intentions, comme celle de compléter votre achat de 20 \$ et plus par un gentil petit présent que nous vous offrons avec plaisir.

**Pour emballer le tout, procurez-vous un sac-cadeau à 20% de rabais**

Bienvenue entre 12h et 17h, le dimanche de la fête des Mères. Visitez le tout nouveau Plaisir d'Offrir... dans un local encore plus ravissant!

L'endroit idéal où déposer votre liste de mariage.

**Plaisir d'Offrir**

Place de la Cité  
2635, boul. Hochelaga, Sainte-Foy (418) 651-7474

*À maman, une femme unique au monde...*

**BRACELET TENNIS**  
en or  
14 carats  
avec un total de 100 points de diamants (1 carat)  
**SPÉCIAL 899\$**

**BOUCLES D'OREILLES**  
en or 10 carats  
avec diamants  
**SPÉCIAL 199\$**

**Bijouterie Suisse INC.**

LES GALERIES DE LA CANADIÈRE 661-6224  
LES GALERIES DE LA CAPITALE 627-3347

## VENTE SPÉCIALE DE LANCEMENT DES NOUVEAUX VÉLOS POLIQUIN 1993\*

# COMPAREZ

Cadre pour cadre • Alliage pour alliage  
• Composantes pour composantes  
Les vélos Poliquin sont les meilleurs

DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER

Offre exceptionnelle jusqu'à dimanche 17h.  
Obtenez gratuitement l'Hyper garantie de 5 ans avec tout vélo Poliquin (valeur de 80\$)



**LE RANDONNÉE**  
(Vélo hybride ou touring pour usage intensif)  
Cadre, fourche et potence ultra légers dont tous les tubes sont en Cr-Mo et surdimensionnés. Tube du triangle principal renforcé. Composantes principales SHIMANO DEORE LX, jeu de direction surdimensionné, choix de pneus type Avocet étroit ou large, guidon de type touring ou hybride au choix sans supplément.  
**PRIX INCROYABLE 539\$**

**LE BÉLUGA**  
(Vélo de montagne pour usage intensif)  
Meilleur achat selon Vélo Québec.  
Cadre, fourche et potence ultra légers dont tous les tubes sont en Cr-Mo et surdimensionnés. Tube du triangle principal renforcé. Composantes principales SHIMANO DEORE LX, jeu de direction surdimensionné, résistant au desserrement, selle type FLITE.  
**SEULEMENT 599\$**

**LE ULYSSE**  
(Vélo hybride ou touring pour très long trajet)  
C'est le meilleur vélo du genre au Canada !  
Cadre, fourche et potence ultra légers dont tous les tubes sont en Cr-Mo et surdimensionnés. Tube du triangle principal renforcé. Potence et tige de selle ultra légères ZOOM, selle GEL AVOCET de forme orthopédique pour homme ou femme. Guidon touring ergonomique ou guidon hybride au choix. Fameuses jantes ultra légères à double paroi ARAYA VX-400, pneus IRC TANDEM.  
LE TOUT, EQUIPE DU GROUPE SHIMANO 700 CX  
**859\$**

**LE MINOTAURE**  
(Vélo de montagne niveau compétition)  
Cadre, fourche et potence ultra légers dont tous les tubes sont en Cr-Mo et surdimensionnés. Tube du triangle principal renforcé. Composantes SHIMANO DEORE NEW LX (série noire). Nouvel ensemble de direction AHAED SET poids plume et résistant au desserrement. Potence et tige de selle ZOOM, guidon ZOOM, injecteurs de lubrifiant intégrés aux câbles, pneus SMOKE et DART originaux, jantes RITCHEY.  
**SEULEMENT 899\$**

**L'OXYGÈNE**  
(Vélo de montagne niveau compétition)  
Cadre, fourche et potence ultra légers dont tous les tubes sont en Cr-Mo et surdimensionnés. Tube du triangle principal renforcé. Composantes SHIMANO DEORE XT. Nouvel ensemble de direction AHAED SET poids plume et résistant au desserrement, potence et tige de selle ZOOM, guidon et support de selle en titane, injecteurs de lubrifiant intégrés aux câbles, pneus ultra légers RITCHEY MEGABITE KEVLAR, jantes RITCHEY EXPERT  
**SEULEMENT 1199\$ 1699\$**

## FLASH DERNIÈRE HEURE



**Armand Morin maintenant chez Poliquin sportif**  
Un professionnel reconnu et estimé par les cyclistes et skieurs de fond. Il verra à l'amélioration constante du service à la clientèle.

## VÉLO QUÉBEC

Plusieurs de nos vélos se classent meilleur achat dans leur catégorie.

Tous nos vélos de montagne peuvent être livrés avec notre fameux nouveau cadre en aluminium série 7000 à tube renforcé et ovalisé !

Le Géant du vélo

# POLIQUIN sportif inc

Nouvelles heures d'ouverture  
Lun-merc. 9h00-17h30  
Jeud-vend 9h00-21h00  
Sam-dim. 9h00-17h00

CYCLE FORME PLEIN AIR

Maintenant au 909 Pierre-Bertrand, Vanier  
**681-8356**

Le retrait du permis de conduire aux mauvais payeurs de pensions alimentaires

# Rémillard manoeuvre en «terrain gris», selon Henri Brun

QUÉBEC — Le ministre de la Justice, Gil Rémillard, manoeuvre en « terrain gris » en menaçant de retirer le permis de conduire des mauvais payeurs de pensions alimentaires, selon M. Henri Brun, professeur de droit constitutionnel à l'université Laval.

par JACQUES DALLAIRE  
LE SOLEIL  
« C'est sans doute le point le plus

sensible », d'après M. Brun, du projet de loi que le ministre veut présenter l'automne prochain pour faire diligence dans le paie-

ment des pensions alimentaires.

Que le ministre prévoit des recours économiques contre les contrevenants, comme la saisie des remboursements d'impôt ou de prestations, passe encore face aux chartes des droits et libertés, mais de là à introduire des mesures punitives comme la suspension du permis de conduire, voilà qui pose un tout autre problème.

« En principe, explique M. Brun, les chartes existent pour imposer une limite à l'intervention de l'État sur l'individu, mais en ce qui concerne le permis de conduire, la jurisprudence n'a pas établi si le fait de circuler en auto fait partie d'un droit fondamental. Il n'y a pas d'opinion spécifique de la Cour suprême à ce sujet. On pourrait invoquer le droit à la liberté selon l'article 7 de la charte canadienne, mais la tendance dominante actuellement, c'est que le droit de conduire ne fait pas partie d'un droit fondamental ».

L'article 4 fait aussi référence, mentionne M. Brun, au droit à la libre jouissance de ses biens. Il s'agirait de voir, selon lui, si l'État risquerait de porter atteinte à un droit, « dans la mesure où il prend des moyens raisonnables ».

Encore que, ajoute le constitutionnaliste, les tribunaux pourraient juger que ça va trop loin. « Ça reste à voir, dit-il, car, à première vue, il n'est certainement évident qu'il y aurait atteintes aux chartes et dans la mesure où il y en aurait, elles pourraient être jugées raisonnables ».

### Brèche importante

Par ailleurs, des spécialistes en droit familial craignent que la réforme envisagée crée davantage d'agressivité entre les conjoints au détriment des enfants, tout en contribuant à l'augmentation du nombre de conducteurs sans permis.

Ces spécialistes préconisent le modèle ontarien de perception automatique à la source des pensions alimentaires par l'État, convaincus d'autre part que le projet pourrait être contesté devant les tribunaux en vertu des chartes, parce qu'on priverait un individu de son gagne-pain en lui soustrayant son permis de conduire.

« Ce projet constitue une brèche importante dans les droits des individus et ça va à l'encontre de la pratique générale du droit,



M. Henri BRUN

commente Me Pierre Gagnon. Je vois mal, dit-il, le rapport entre le permis de conduire et la pension alimentaire ».

« Ce projet risque de créer de l'agressivité chez des gens qui sont déjà de nature agressive, ajoute Me Gagnon. Et, entre nous, le ministre a besoin de rédiger une loi inattaquable ! »

Sur un ton... plus agressif, Me Suzanne Corriveau qualifie de « complètement ridicule » l'approche du ministre de la Justice. « C'est clair, dit-elle, que le ministre ne fait pas de droit familial, qu'il n'est pas sur le terrain. Le gouvernement a été inactif tellement longtemps dans ce domaine qu'il verse dans l'excès en voulant criminaliser des individus ».

La présidente de la Fédération des associations de familles monoparentales du Québec, Mme Louise Huneault, favorise elle aussi le système ontarien, malgré certaines lenteurs administratives, mais, dit-elle, « le problème des pensions alimentaires est beaucoup plus vaste, car les deux tiers des familles monoparentales vivent sous le seuil de la pauvreté ».

D'après Mme Huneault, l'approche du ministre traduit un manque de volonté politique. « On veut s'attaquer à une minorité de mauvais payeurs (8,4 %), alors que 55 % des cas sur 112 500 ordonnances de pensions font problème, dit-elle. Il faudrait que le ministre regarde le problème de face. De toutes façons, c'est à se demander si son projet va prendre autant de temps à aboutir que la loi 33 adoptée en 1988, accordant plus de pouvoirs au percepteur des pensions, et qui dort toujours sur les tablettes ! »

Rég. 57,95\$  
**45\$**

**HARDCRAFT**

Rég. 63,95\$  
**49\$**

**L'EFFET DÉCORATIF DES LUMINAIRES DE PARTEPPE**

Découvrez l'impact incroyable des luminaires de parterre pour rehausser l'aménagement paysager de votre propriété.

Chaque luminaire de parterre est en aluminium coulé au fini noir et vous est offert avec un fil de branchement et une tige de fixation au sol.

**MINUTERIE AVEC TRANSFORMATEUR SÉCURITAIRE**

de 12 volts à 2 circuits de 60 watts chacun, pour luminaires de parterre, qui élimine les risques de secousse électrique.

Rég. 113,95\$  
**87\$**

Prix réguliers variant de 53,95\$ à 59,95\$ chacun  
**45\$** CHACUN

Rég. 44,95\$  
**35\$**

Rég. à partir de 71,95\$  
**49\$** CH.

Tiges de fixation incluses

**boiteau luminaire**

**PAYABLE EN SEPTEMBRE 93 SANS INTÉRÊT**  
(Achat minimum de 400\$)

Les ampoules sont incluses pour certains luminaires de parterre seulement

INSTALLATION DES LUMINAIRES  
Sur demande, nous procéderons à l'installation des luminaires de parterre moyennant certains frais. Informez-vous en magasin.

1295, boul. Charest ouest (coin St-Sacrement), Québec 687-2271

**CPG TRUST ROYAL**

À CE TAUX-LÀ,  
C'EST VOTRE  
PORTEFEUILLE  
QUI VA ÊTRE  
CONTENT!

**BONI de 1/4%**  
SUR LES CPG DE 1 À 5 ANS DE 25 000 \$ OU PLUS  
PÉRIODE D'OFFRE LIMITÉE

**7 1/4%**

**TERME DE 5 ANS**  
Taux sujet à changement

pales banques ou sociétés de fiducie\*. Et si nos taux garantis peuvent faire beaucoup pour votre argent, nos conseillers peuvent vous aider mieux que quiconque à planifier votre retraite et vos investissements.

Pour profiter du meilleur taux d'intérêt, passez à la succursale du Trust Royal la plus près de chez vous ou composez sans frais le service En direct™ 1 800 668-1990.

**TRUST ROYAL**  
Le Trust Royal porte conseil™

La Compagnie Trust Royal - membre de la Régie d'assurance-dépôts du Québec.  
\* Taux égal ou supérieur aux taux CPG de 1 à 5 ans affichés par la Banque de Montréal, la Banque Scotia, la CIBC, la Banque Royale, la Banque TD et le Canada Trust (offres-bonis exclues).  
En vigueur jusqu'au 22 mai 1993.

**HONDA**

**Roulez au frais... à nos frais**

**Climatiseur inclus**  
ACCORD LX Berline 1993

*d'accord pour l'accord*

Taux de financement

**5,9%**

Garanti pour 48 mois\*

Gaston Boucher  
conseiller

**St-Foy lallier**

2000, boulevard Charest ouest  
Sainte-Foy, Québec G1N 2E8  
**687-2525**

\* Sujet à l'approbation du crédit

Huit autres enfants souffrant de troubles majeurs réclament des indemnités

# La vie de Jonathan détruite par un simple vaccin

SAINTE-FOY — La vie de Jonathan Dion a basculé le 15 juin 1983, quelques heures après son vaccin de rappel contre le DCT. « Tout a commencé avec ce câline de vaccin-là », raconte sa mère, Réjeanne Dion, émue, aux deux commissaires de la Commission des Affaires sociales.

par LOUISE LEMIEUX  
LE SOLEIL

Jusqu'à l'âge de 18 mois, Jonathan se développe normalement. Le soir même de sa vaccination contre le DCT, il est pris de fièvre et de tremblements. Au fil des semaines, il a oublié les mots qu'ils connaissait. Il a cessé de marcher.

« Il avait des secousses de la tête. Je m'en souviens comme si c'était hier », raconte Mme Dion.

Malgré la rééducation au Centre Cardinal-Villeneuve, Jonathan n'a plus jamais été un enfant comme les autres. Aujourd'hui, l'enfant a 11 ans. Il est en deuxième année, en classe spéciale. Peut-être passera-t-il en 3e l'an pro-

chain. Il tombe souvent. Il a du mal à s'exprimer. Il a des problèmes de comportement à l'école.

Souffre-t-il d'ataxie sévère consécutive à la vaccination de ses 18 mois? Ou est-il atteint du syndrome de Kingsbourne, une maladie infantile dégénérative? Le médecin traitant de l'enfant a émis l'un et l'autre diagnostic au cours de deux rapports médicaux différents.

Depuis janvier dernier, la Commission des Affaires sociales tente d'établir s'il y a une relation entre le vaccin DCT (dyphtérie-coqueluche-tétanos) et les séquelles neurologiques dont souffrent neuf enfants québécois.

Des spécialistes ont été entendus. Les parents de quatre enfants montréalais et de deux enfants de Rimouski se sont aussi exprimés. Hier et aujourd'hui, la CAS siège

à Québec pour entendre le témoignage des parents de trois enfants de Québec, dont Jonathan Dion. Aujourd'hui, les commissaires entendront le témoignage des parents de la petite Lorena Reyes, dont LE SOLEIL a parlé en septembre dernier.

### Indemnisation des victimes

La vaccination n'est pas obligatoire au Québec. Les poursuites au civil sont donc difficiles. C'est pourquoi, depuis 1990, le Québec indemnise les victimes de la vaccination. C'est la seule province à le faire, à l'instar de plusieurs pays européens.

A ce jour, 63 demandes d'indemnisation ont été faites au Ministère de la Santé et des Services sociaux, et dans 12 cas seulement, Québec a accordé des indemnités. L'indemnisation accordée est calquée sur celle offerte par la SAAQ (société d'assurance auto-

mobile du Québec) aux accidentés de la route. En plus d'un montant forfaitaire, on accorde une rente pour compenser le salaire perdu et le coût des médicaments.

Le MSSS a refusé d'indemniser les neuf enfants dont est question ces jours-ci parce qu'il ne voyait pas de liens de causalité entre le DCT et le handicap des enfants. Les parents des enfants ont porté leur cause en appel devant la CAS, tribunal administratif de dernière instance.

Si, au terme de l'audition de la cause, la CAS établit ce lien de causalité, les parents des enfants devront retourner devant le ministre pour réclamer une indemnité pour leur enfant.

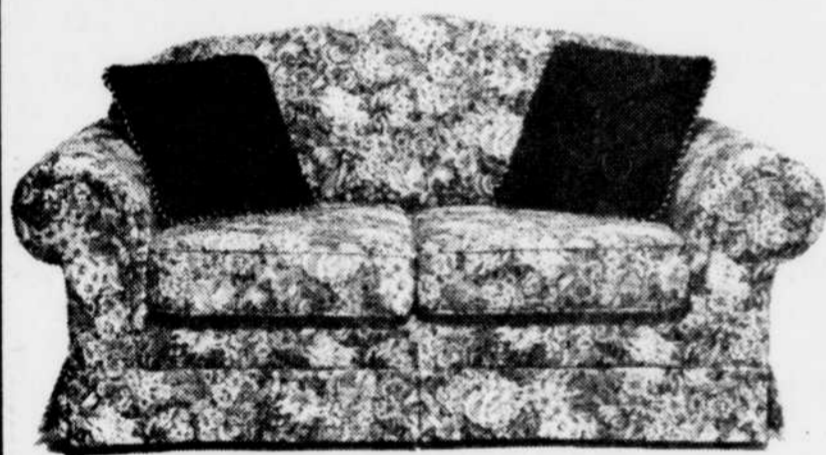
La cause se poursuit aujourd'hui, avec les témoignages des parents des deux enfants de Québec. Depuis janvier, près de 6000 pages de notes sténographiques ont été colligées. La grande partie des 24 jours d'audition s'est déroulée à Montréal.

### Traitement potentiel du diabète

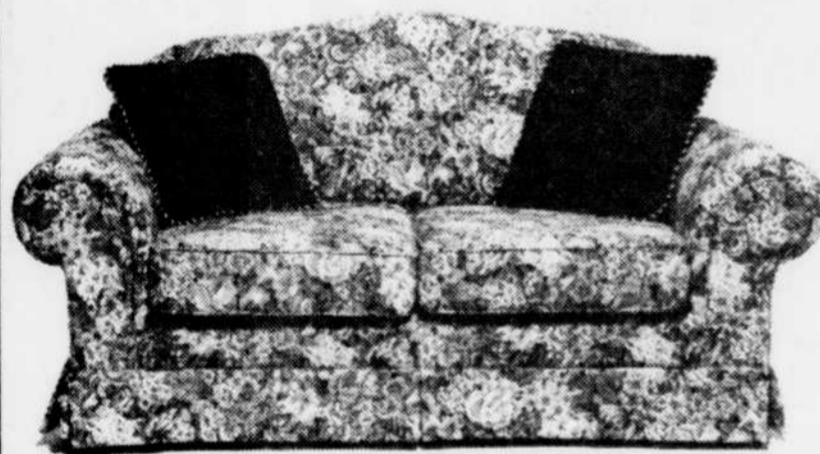
EDMONTON (PC) — Une matière plastique créée pour les vols Apollo fait maintenant partie d'un traitement potentiel du diabète, a annoncé hier l'Université de l'Alberta. Ce plastique, utilisé dans la conception de séparateurs de carburant, entre dans la fabrication d'un appareil fixé sous la peau des diabétiques et dont la fonction est de contrôler le taux de sucre dans le sang.

# 1 PLACE Gratuite

FAUTEUIL GRATUIT À L'ACHAT DE 4 PLACES



GRATUIT



CHOIX DE 50 MODÈLES - CHOIX DE 500 CUIRS ET TISSUS

**AUCUN PAIEMENT AVANT NOVEMBRE 1993\***

\*Conditionnel à l'approbation du crédit-Acompte 30%-Intérêt à compter du 12 novembre 1993 sur solde dû.

Participez à notre grand tirage  
"GAGNEZ LES MEUBLES DE VOS RÊVES"

**VALEUR 10 000 \$**

Aucun achat requis, voir détails en magasin

## LA GALERIE DU MEUBLE

5 MAGASINS BIEN DIFFÉRENTS

■ CONTEMPORAIN:  
18, rue Courcellette  
Tél.: 681-0171

▲ CLASSIQUE:  
1215, boul. Charest O.  
Tél.: 681-0171

◆ ROCHE BOBOIS:  
9, rue Courcellette  
Tél.: 681-4101

● CUIR NO 1:  
2960, boul. Laurier  
Tél.: 681-0171

■ SOFA DESIGN  
10, rue Courcellette  
Tél.: 681-2302

HEURES D'OUVERTURE : LUNDI AU MERCREDI 9 H À 17 H 30 • JEUDI ET VENDREDI 9 H À 21 H • SAMEDI 9 H À 17 H

La collection Geiger du printemps vous offre un choix de

JUPES  
CHEMISIERS  
ET  
VESTES  
DE LAINE  
DE COTON ET  
DE SOIE

Simone Paris

LE PRÊT-À-RAVIR

2646, CHEMIN STE-FOY, PLACE CORANIT, SAINTE-FOY  
656-1902

## 5 ÉTOILES,

UN FESTIVAL, 2 GROSSES PINCES

**LES SAMEDIS "HOMARDS À VOLONTÉ"**

- buffet de hors-d'oeuvre et de salades
- bisque de homard
- homards bouillis ou grillés à volonté
- dessert
- les infusions

**29.95\$** par pers.  
(taxes et service en sus)

**FORFAIT "SAMEDI-HOMARDS"**

- le repas "Same-dis-homards à volonté"
- l'hébergement pour une nuit
- l'accès aux activités sportives de saison

**59.95\$** par pers.  
(en occupation double (taxes et service en sus))

RÉSERVATIONS **848-2551**

**LE MANOIR DU LAC DELAGE**

HOTEL DE VILLEGIATURE ET CENTRE DE CONGRES  
40, av. du Lac, Ville du Lac-Delage (Québec) G0A 4P0

## À la fête des Mères...

**Fine comme une soie...**

Choisissez ce qu'il y a de mieux pour elle parmi notre collection de sous-vêtements en soie offerts à

**20 % de rabais**

**ROSA BORRA**  
FINE LINGERIE ET ACCESSOIRES

**PLACE de la CITE**  
Entrée de Sélectronie



OBTENEZ  
 VOTRE PROPRE  
 NUMÉRO 800  
 POUR SEULEMENT

1\$

PAR JOUR

Vous voulez prendre  
 de l'expansion?  
 Si vous n'êtes pas encore  
 abonné au service  
 800 PME<sup>MC</sup> de Bell,  
 vous perdez beaucoup  
 plus que 1\$ par jour.  
 Appelez nos conseillers  
 de la région de Québec au  
 1 800 363-BELL.

**Bell**  
 des gens de parole<sup>MC</sup>

# L'accord ressemble au statu quo à Québec-Cartier

PORT-CARTIER — C'est sur un virtuel statu quo que se sont entendus la Compagnie minière Québec-Cartier et ses Métallos dans la présente négociation du fer.

par MARC SAINT-PIERRE  
LE SOLEIL

Telle est la grande indication fil-trier hier des coulisses d'assemblées de ratification de l'accord de principe intervenu en extremis tôt lundi matin.

Ces assemblées tenues à huis clos, qui devaient se terminer tard en soirée, ont accaparé l'essentiel de l'attention des 1700 métallos de Québec-Cartier à Port-Cartier, sur le littoral nord-côtier, et à Fer-

mont, au nord. Leur résultat sera connu ce matin.

Si les indications issues de ces assemblées devaient être confirmées de source officielle aujourd'hui, elles situeraient les métallos de la Compagnie minière Québec-Cartier comme les premiers travailleurs de l'industrie du fer et de l'acier à avoir sauvé les meubles dans la négociation de leur nouveau contrat de travail.

L'actuelle crise du fer et de l'acier a amené partout dans le mon-

de occidental fermetures, mises à pied massives, recul sur des droits acquis, etc.

Ces meubles sauvés dans le cas des métallos de Québec-Cartier, ce serait notamment un gel des salaires pour trois ans, toutefois pondéré par le versement d'un boni de vie chère et une éventuelle participation aux profits de l'entreprise (Perno); des avantages sociaux demeurés au même niveau; la vaporisation de l'indexation des prestations de retraite; le retrait des versements de l'employeur au chapitre des fonds de retraite pour conjoints tel que prévu par la loi 116, soit une somme mensuelle de 47,50 \$ ou

l'équivalent de 4 cents l'heure.

Du moins sur le papier, les métallos de Québec-Cartier ont fait des gains en obtenant la mise sur pied de comités conjoints sur la formation de la main-d'oeuvre et, surtout, sur la sous-traitance.

Dans cette crise qui n'épargne pas non plus les minières IOC-QNS&L et Wabush, Québec-Cartier avait demandé à ses travailleurs des concessions d'ordre monétaire. Ceux-ci avaient immédiatement riposté par un vote à 99 % de rejet des demandes de concessions pavant la voie à une grève « au moment opportun ».

Des négociations marathon qui

aurent perduré toute la fin de semaine ont finalement débouché sur un accord de principe à 7 h lundi matin.

S'ils devaient comme tout l'indique être ratifiés chez Québec-Cartier, les termes de l'accord continueraient leur bonhomme de chemin sur les tables de négos des deux autres minières du fer du

Québec-Labrador.

Elles seront effectivement déposées sur la table de négociation de l'IOC-QNS&L qui inévitablement devra elle aussi jouer sa partie avec les métallos.

Chez Mines Wabush, la négociation n'en est pour l'heure qu'à l'examen des livres.

## ■ Paix syndicale jusqu'en l'an 2000 chez Abitibi Price

ALMA (PC) — Les quelque 625 employés syndiqués de la papeterie Abitibi Price, d'Alma, ont accepté dans une proportion de 80 % des conditions de travail qualifiées de révolutionnaires dans l'industrie. L'entente, qui pourrait devenir un contrat-type dans cette industrie, prévoit l'abandon des droits de grève et de lock-out par les deux parties jusqu'à l'an 2000, la distribution aux travailleurs d'une partie des profits sur les ventes de papier (1,25 \$ la tonne vendue dans un fonds global). Au chapitre des salaires, les syndiqués ont accepté un gel pour deux ans et une augmentation de 2,25 pour cent la troisième année.



Collection Jeans Danielle Morali. En exclusivité à la boutique.

Venez profiter de la promotion de lancement de la ligne Jeans

AUCUNES TAXES LES SAMEDI 8 ET LUNDI 10 MAI.

Un cadeau sera remis aux 20 premières clientes.

BOUTIQUE

*Danielle Morali*

Place Ste-Foy, 656-9141

LABORATOIRE DR RENAUD PARIS-FRANCE

Découvrez la ligne complète des soins pour le corps Dr Renaud

La féminité en vous

LAIT DÉMAQUILLANT spécial 9755 jusqu'au 22 mai seulement

MAISON maxime

Place Ste-Foy 651-6885

L'ÉVÈNEMENT À NE PAS MANQUER

*Studio*

## L'INSTANT MAGIQUE

Venez vivre un INSTANT inoubliable MAGIQUE

dans une ambiance

AVANT

APRÈS

- Démonstrations sur place
- Transformation effectuée GRATUITEMENT par une équipe de professionnels attentionnés et disponibles rien que pour vous \*
- Coiffure, maquillage et séance de pose (d'une valeur de 55 \$)
- L'achat d'un 8" x 10" est obligatoire
- Appréciez le résultat de votre séance instantanément
- Certificats-cadeaux disponibles les 6, 7, 8 et 9 mai

3<sup>e</sup> étage  
**PLACE LAURIER**  
Pour information : 831-7545

LE CADEAU IDÉAL POUR LA FÊTE DES MÈRES!

\* Pour vivre l'expérience sur place, les cheveux doivent être propres et à l'état naturel sans produits coiffants.

## HAPPY "BIRDIE" MAMAN!

Vente de la fête des mères



Balles de golf FLYING LADY (15 balles)

sugg. 30,00  
**21,99\$**

Bâtons ECLIPSE Ensemble 7 mcx en acier (2 bois, 5 fers)

MEILLEUR ACHAT  
**229,99\$**

Gant TOP FLITE  
sugg. 15,99  
**11,99\$**

- 8525, boul. de la Rive-Sud Lévis 833-2022
- 6100, boul. de la Rive-Sud (Club de golf de Lévis) 837-8940
- 1250, ave du Golf (Val Bélar sur le Golf) 845-2222
- 1005, route de l'Église Sainte-Foy 651-2499
- 7615, rue des Métis Québec 678-8745



«Qu'est-ce qui fait de KLM le meilleur choix vers l'Europe?»

«L'heure juste.»

À compter du 8 juin, départs de Mirabel à 19 h 20



Bien sûr qu'il y a d'autres transporteurs aériens vers l'Europe. Mais KLM vient de se tailler une niche toute spéciale dans l'horaire des départs de Mirabel: dès le 8 juin, des départs à 19 h 20. Et dès le 20 juin, des départs 7 jours par semaine.

19 h 20: l'heure juste! Juste assez tard pour que vous puissiez compléter vos activités du jour avant de partir. Et juste assez tôt pour que vous puissiez atterrir à Amsterdam à la première heure le lendemain, avant n'importe quel vol de correspondance.

L'aéroport Schiphol d'Amsterdam est la plaque tournante de l'Europe. Il a été conçu pour intégrer, sous un même toit, le plus vaste réseau de correspondances vers plus de 70 destinations européennes.

À partir d'Amsterdam, vous aurez également le loisir de profiter des populaires forfaits KLM: Vol et Volant, vous offrant jusqu'à une semaine de location de voiture; KLM AIRAIL, toute l'Europe en paysage et à bon compte; et le nouveau Passeport Europe, des coupons de vol économiques pour déplacements supplémentaires à l'échelle du réseau KLM.

Communiquez avec nous ou avec votre agent de voyages, et demandez qu'on vous donne l'heure juste. Celle de KLM.

KLM est partenaire des programmes de voyageurs assidus de Delta, Northwest, United et USAir. Les forfaits KLM exigent le respect de certaines conditions.

La ligne de confiance **KLM**

«Un geste de bonne foi», selon le ministre aux Affaires autochtones Sirros

# Nouvelles offres aux Algonquins de Lac Barrière

QUÉBEC — Le ministre délégué aux Affaires autochtones, Christos Sirros, soumet, « dans un geste de bonne foi » une liste de

compromis aux Algonquins de Lac Barrière, mais sans céder sur le fond.

par ROGER BELLEFEUILLE  
LE SOLEIL

Ces assouplissements ont été transmis hier au chef Jean-Mau-

rice Matchewan, ce dernier ayant tièdement accueilli, la semaine dernière, l'idée de la mise sur pied d'une table de travail pour trouver un terrain d'entente temporaire

d'ici 1995 concernant l'harmonisation des coupes de bois et les activités traditionnelles algonquines dans la réserve faunique de La Vérendrye.

Le ministre maintient que les travaux de ce groupe de travail devront se dérouler hors de l'entente trilatérale de 1991 devant déboucher sur un projet d'entente permanente en 1995. Il rappelle que la médiation du juge Réjean Paul, en 1992, à la demande des Algonquins, intervenait hors de ce cadre.

Dans sa réponse du 29 avril, qui écartait pour le moment la menace d'un blocage des chemins forestiers, le chef Matchewan laissait entendre que les dés étaient pipés, puisque sa communauté n'avait que trois représentants sur sept à la table proposée et que le fédéral n'avait aucun siège.

Dans la recherche « d'une solution pratique plutôt que de s'en tenir à un débat idéologique », le ministre délégué aux Affaires au-

tochtones soumet les compromis suivants : ramener de deux à trois la représentation du gouvernement du Québec, ajouter un porte-parole fédéral, enfin porter de trois à quatre la représentation respective des Algonquins et des non-autochtones locaux.

Le ministre ne voit pas non plus la pertinence d'un moratoire de 45 jours tel que le réclame le chef Matchewan, misant plutôt sur la participation de bonne foi de tous les partenaires à ce processus parallèle à l'entente trilatérale dont l'objectif demeure toujours la préparation d'un plan d'aménagement intégré des ressources renouvelables.

En conférence de presse, la semaine dernière, le chef algonquin a donné l'assurance que la route 117 reliant l'Abitibi et l'Outaouais ne serait pas bloquée. Quant aux chemins forestiers, leur accès resterait libre, à la condition toutefois que les compagnies forestières respectent les « zones sensibles » identifiées par les autochtones.

**MamanEquin**



Offrez à maman une tenue de fête pour ce dimanche spécial, surtout que...

Régina paie les taxes!

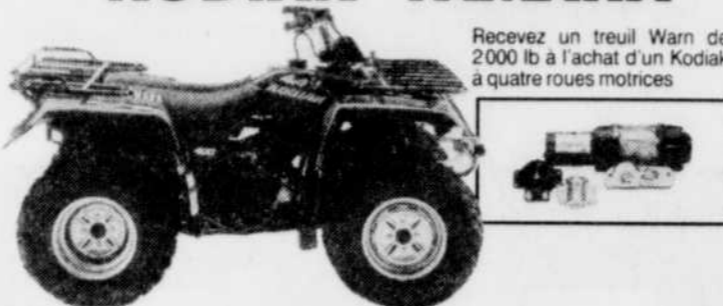
Stationnement gratuit pour nos clientes

OUVERT LE DIMANCHE

PLACE de la CITÉ

2635, Hochelaga Sainte-Foy

**Prime à donner À L'ACHAT D'UN KODIAK YAMAHA**



Recevez un treuil Warn de 2000 lb à l'achat d'un Kodiak à quatre roues motrices

Jusqu'au 30 juin 1993

"Meilleur service. Meilleur inventaire de pièces et accessoires"

**YAMAHA**  
113, boul. Valcartier LORETTEVILLE 842-2703

**VENTE ET LOCATION**

## La SQ à Oka: Ciaccia a dit «pas d'intervention»

MONTREAL (PC) — Le ministre québécois des Affaires autochtones, John Ciaccia, a donné l'assurance aux représentants du Conseil de bande de Kanasatake que la Sûreté du Québec (SQ) n'interviendrait pas à Oka malgré la demande faite en ce sens par les dirigeants de cette municipalité.

Selon le témoignage rendu hier par l'avocat du Conseil de bande, Jacques Lacaille, cette assurance a été donnée par le ministre Ciaccia le 10 juillet 1990, dans les heures qui ont suivi l'annonce faite par le maire de la municipalité d'Oka Jean Ouellette voulant qu'il ait demandé l'intervention de la SQ pour démanteler les barricades.

Me Lacaille témoignait pour une troisième journée devant le coroner Guy Gilbert qui enquête sur la mort du caporal Marcel Lemay de la SQ survenue au cours de l'affrontement armé entre policiers et Mohawks, à Oka, le 11 juillet 1990.

Il sera bientôt possible de connaître tous les détails de cette conversation d'une durée de deux heures puisque Me Lacaille en a déposé hier l'enregistrement.

Après la rencontre avec le ministre Ciaccia, Me Lacaille est rentré à son bureau, vers 17 h, où l'attendait un message d'un représentant de la SQ qui sollicitait d'urgence une rencontre.

Celle-ci a eu lieu dans les heures qui ont suivi et s'est terminée à 2 h du matin, dans la nuit du 10 au 11 juillet. Quelque quatre heures plus tard, la SQ intervenait à Oka.

Dans les jours précédents, Me Lacaille avait cherché à connaître clairement les intentions du ministre.

Encore là, Me Lacaille a dit avoir obtenu l'assurance de Mme Johanne Deneault, attachée politique du ministre Elkas, que « le ministre n'ordonnera pas à la SQ d'enlever les barricades ».

Ce qui a fait dire au coroner Gilbert : « Il n'est pas impossible que les policiers aient reçu du maire Ouellette une demande d'intervenir. »

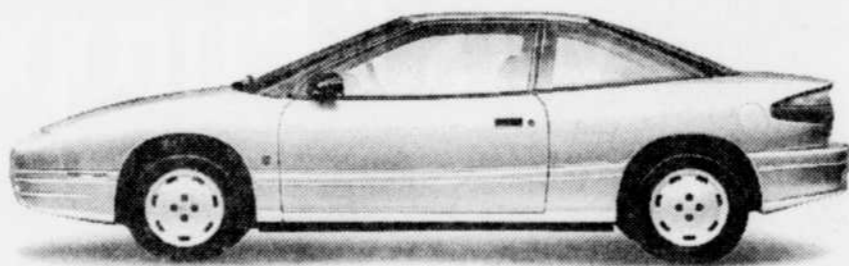
Par ailleurs, le coroner qui siège dans cette enquête depuis 37 jours, doit entendre aujourd'hui les explications d'Ellen Gabriel qu'il a citée pour outrage au tribunal le 21 avril dernier.

# On ne fait jamais rien comme les autres.



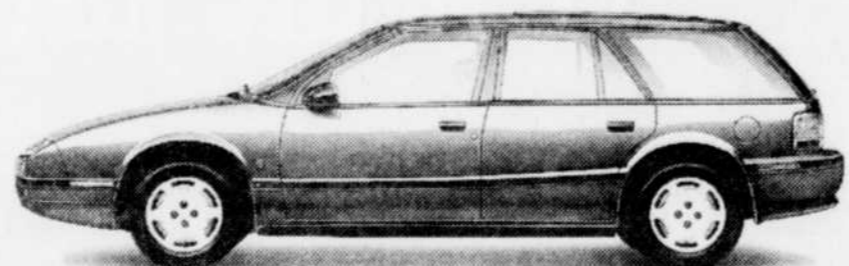
Saturn SL

À partir de 11 245\$\*



Saturn SC1

À partir de 13 495\$\*



Saturn SW1

À partir de 13 225\$\*

En réinventant l'automobile, nous avons également réinventé la façon de la vendre: sans pression, en affichant le prix réel, donc le meilleur prix. Et à ce prix, vous obtenez une voiture exceptionnelle: panneaux de carrosserie en

polymère résistant à la corrosion et aux coups, sac gonflable côté conducteur,

Assistance routière 24 heures<sup>†</sup> et garantie Satisfaction 30 jours Saturn.\*\*



**SATURN**

\*P.D.S.F. Taxes de vente, immatriculation et frais de transport de 400\$ en sus. \*\*Certaines restrictions s'appliquent. L'assistance routière Saturn est offerte sur les modèles Saturn 1993. Détails chez votre concessionnaire.

L'automobile réinventée de toutes pièces.

CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES SATURN SAAB ISUZU:

SATURN SAAB ISUZU RIVE-SUD  
Lévis 835-1888

STE-FOY SATURN SAAB ISUZU  
Ste-Foy 653-1312

TREMBLAY SATURN SAAB ISUZU  
Chicoutimi 549-3320

**CLUB Multi points**

**CODES DU 6 MAI**

4 9 8 5 6 1 8 0  
0 6 0 1 8 4 3 6  
1 8 9 8 8 5 7 8  
2 0 1 5 1 8 9 3

Sans frais:  
1-800-563-8688

plus de  
**3 500 POINTS**  
offerts cette semaine dans

**LE SOLEIL**

# Un mordu des Nordiques est pris à son propre jeu

QUÉBEC — Un coup de poignard n'aurait pas été pire ! Un mordu des Nordiques s'est réveillé, hier matin, en apprenant dans LE SOLEIL que son nom et sa photo étaient accolés au fan club du Canadien.

par GUY DUBÉ  
LE SOLEIL

« Les gens me regardent de travers depuis ce matin, même mes voisins. J'ai des amis qui m'ont engueulé. » Réal Lagacé, de Charlebourg, n'en était pas encore revenu, hier midi. Mais il a tout de même trouvé la blague bien bonne.

C'est que, il y a quelques jours à peine, alors que les Nordiques menaient 2-0 dans la série contre le Canadien, M. Lagacé s'était dépêché d'envoyer, par courrier spécial, une carte de condoléances à son ami Roy, un mordu des Habitants de Montréal; la carte était accompagnée d'une coupure de

journal, coiffée du titre « Roy frustré ».

Or, hier, un de ses « amis », le Dr Christian Roy, de l'université Laval, a fait paraître une annonce dans LE SOLEIL, laissant croire à tout le monde que Réal Lagacé avait changé de clan et qu'il se joignait dorénavant à tous les fans du Canadien. Intitulée « Go! Ca-

nadiens! Go! », la pub mettait en évidence la photo de M. Lagacé, le sigle du Canadien et allait jusqu'à souhaiter la coupe Stanley aux Glorieux.

« Laissez-moi vous dire que ça gratifie un orgueil, surtout quand un animateur de radio vous appelle à 6 h 30 pour vous demander des explications. » Humilié de

passer pour un fan du Canadien, Réal Lagacé s'est évertué à rétablir les faits pendant toute la journée. Il rumine une revanche, mais cette fois il attendra de voir jusqu'où ira le Canadien.

Quant à son « ami » Christian Roy, il a déboursé un montant de 303 \$ plus taxes pour l'annonce parue hier.



## Un accident inusité

Deux hommes sont morts sur le coup lorsque leur voiture s'est engouffrée sous la plate-forme d'un semi-remorque, à Edmonton. Il semble que le chauffeur de la voiture ait tout simplement ignoré un panneau d'arrêt et foncé à vive allure sur le mastodonte, conduit par un apprenti conducteur accompagné de son instructeur.

Que diriez-vous  
d'une hypothèque  
dont le taux variable  
serait limité par le haut,  
mais non par le bas ?

# HYPOTHÈQUE PLAFOND

à taux variable protégé

Avec son **hypothèque PLAFOND** de 5 ans, la Banque de Montréal vous offre son taux préférentiel

# +1%


Qu'est-ce qui rend cette offre unique si révolutionnaire ?

- 1 Vous bénéficiez dès maintenant d'un taux de 7 %, soit le taux préférentiel + 1 %.
- 2 Pour la période de 5 ans, vos mensualités sont calculées au taux abordable de 8.95 %, soit le taux de notre hypothèque à taux fixe de 5 ans.
- 3 Vous êtes assuré de ne jamais dépasser 9.5 %, le plafond fixé pour la période de 5 ans.
- 4 L'excédent de vos mensualités calculées au taux de 8.95 % sur ce qu'elles seraient au taux préférentiel + 1 % permet de rembourser plus rapidement le capital de votre hypothèque.

Avec l'**hypothèque PLAFOND** à **taux variable protégé**, vous êtes vraiment à l'abri !


Taux en date du 5 avril 1993. Sujets à changement sans préavis. Renseignez-vous sur les conditions. Faites vite, cette offre est d'une durée limitée !  
MONTRÉAL : 877-1285 EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL : 1 800 361-1854

Au-delà de l'argent,  
il y a les gens.

 Banque de Montréal

# SOLDE

Pour la fête des Mères

 **benetton**  
vous offre

# 20%

sur tous les tricots,  
tailleurs (vestons et jupes)  
en magasin

Hommes • Femmes • Enfants

 **benetton**

Côte de la Fabrique  
692-2000

Galleries de la Capitale  
626-3333

Place Ste-Foy  
659-1515



**Le Maître**  
**PISCINIER**  
PISCINES ET PATIOS DU QUÉBEC

**DES PISCINES PAS COMME LES AUTRES**

**ACHETEZ MAINTENANT VOTRE PISCINE HORS TERRE HARMONI**

**PAYEZ 1 AN APRÈS LA LIVRAISON**

Aucun frais sans intérêt pendant 11 mois. Sous réserve de l'approbation du service du crédit. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre promotion.

**NOUVEAU-NOUVEAU-NOUVEAU PISCINE CREUSÉE DE BÉTON À UN PRIX COMPARABLE À L'ACIER**

Construction de béton. Aucun panneau d'acier. Frotteur de mur 48 po (max. 42 po sans l'acier).

**FILTRE SAND MASTER**

Filtre de remplacement avec pompe turbo 11 force

**3299**

SABLE À FILTRATION première qualité qualité commerciale À l'achat de 3 sacs de sable MARAIS DE 20%

**PISCI-CHLOR**

CHLORE EN GRANULES 14 kg

**4999**

**GRATUIT**

À l'achat d'un contenant de 14 kg de PISCI-CHLOR et en présentant ce coupon, vous recevrez un litre de nettoyant à vinyle Pisco-Net.

**SUPER SPÉCIAL CHAISE LONGUE MUSAKA**

100% RESINE DE SYNTHÈSE PLIANTE ET DÉMONTABLE FACILE À ENTREtenir QUANTITÉ LIMITÉE CADEAU IDEAL POUR LA FÊTE DES MÈRES!

**5999**

**PISCI-ALG 10**

ALGICIDE À TENEUR DE 10% FORMAT DE 4 LITRES

**2** POUR LE PRIX DE **1**

**Heures d'ouverture**  
Du lundi au vendredi, de 9 h à 21 h, le samedi, de 9 h à 17 h, le dimanche, de 11 h à 17 h

**355, MARAIS, VANIER**  
**6 8 3 - 7 7 7 7**

# AUJOURD'HUI L'AMÉRIQUE DEMAIN LE MONDE



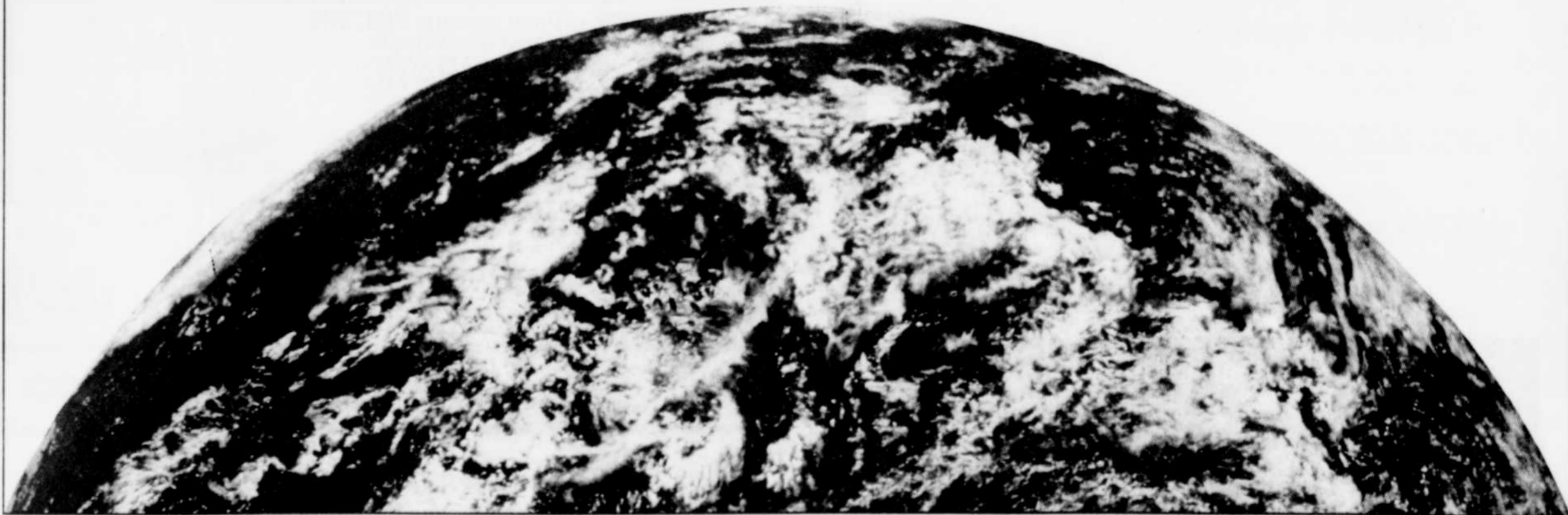
## AIR CANADA, CONTINENTAL ET VOUS.

AIR CANADA, DÉJÀ PARTENAIRE AVEC UNITED AIRLINES, EST FIÈRE D'ANNONCER MAINTENANT SON ALLIANCE À L'ÉCHELLE MONDIALE AVEC CONTINENTAL AIRLINES. QUELLE DIFFÉRENCE, DIREZ-VOUS? TOUTE LA DIFFÉRENCE AU MONDE. AVEC UN SEUL BILLET D'AVION, VOUS AVEZ MAINTENANT ACCÈS AU MONDE ENTIER. PLUS DE 440 DESTINATIONS DANS PLUS DE 58 PAYS, SUR LES RÉSEAUX DE CONTINENTAL, UNITED, AIR CANADA ET SES TRANSPORTEURS LIAISON<sup>MD</sup>. UN SEUL BILLET QUI VOUS EST OFFERT À PRIX TOUJOURS CONCURRENTIELS. ET DES MILLES ET DES MILLES AÉROPLAN<sup>MC</sup> À ACCUMULER SUR TOUS LES RÉSEAUX. AIR CANADA, CONTINENTAL ET UNITED RELIENT MAINTENANT PLUS DE VILLES AU CANADA À PLUS D'ENDROITS À TRAVERS LE MONDE. UN SEUL BILLET À PRENDRE...

Continental  
Airlines 

  
Air Canada

 UNITED AIRLINES



Monuments renversés, détritiques et terrains défraîchis sont courants, au sortir de l'hiver

# Le cimetière St-Charles a besoin d'un grand ménage

QUÉBEC — Le cimetière Saint-Charles a pris un coup de vieux ce printemps. Monuments de marbre égrenés ou cassés, particulièrement aux abords de la rivière Saint-Charles, terrains défraîchis, détritiques abandonnés. Aucune plainte de vandalisme n'a été rapportée récemment à la police de Québec sauf que l'administration surveille de près les bandes de jeunes qui rôdent par là en ces beaux jours.

par ISABELLE JINCHEREAU  
LE SOLEIL

« Dernièrement, j'ai trouvé un adolescent couché au pied d'une pierre tombale. Je lui ai demandé ce qu'il ferait s'il trouvait un inconnu étendu sur la tombe de son père. Il a répondu qu'il le chasserait assez durement », raconte Raynald Julien, directeur de la Corporation du cimetière Saint-Charles.

À l'automne 1991, des vandales avaient causé 25 000 \$ de dommages à une cinquantaine de monuments et de stèles, renversés et brisés. Quelque 200 000 chrétiens venant d'une trentaine de paroisses de la région de Québec reposent dans ce grand parc de la basse-ville, exploité depuis 140 ans.

Un habitué des lieux, Romuald Hamel, s'indignait cette semaine du piètre état de la plus ancienne section du cimetière, particulièrement près de la rue Scott. « Les enfants se construisent des abris

dans les arbres, près de la rive. J'ai vu trainer des poignées de tombe dans un fossé, du côté nord-est. Depuis trois semaines ça se détériore », affirme-t-il.

Vérification faite par LE SOLEIL, il y a bien une trentaine de pierres éparpillées ici et là, brisées en deux, qui s'émiettent ou qui chambranlent, des papiers qui traînent dans les fossés et de petits amoncellements de terre. Mais le directeur qualifie la situation de normale.

« Je ne dis pas que les jeunes ne s'aventurent pas dans les allées pour faire quelque mauvais coup. Mais il ne faut pas dramatiser. Règle générale, un cimetière est à son désavantage le printemps et à son apogée l'automne. C'est un perpétuel recommencement de les entretenir. Il faut niveler les terrains remués, semer du gazon. Les monuments de marbre sont sensibles à l'érosion et peuvent se couler, au fil du temps. Nous suggérons toujours le granit à nos

clients, parce qu'il ne casse pas. Dès qu'une pierre se brise, il devient difficile de prévenir les familles, surtout si les inscriptions ont disparu. Si on l'enlève, plus rien n'identifie la fosse », rappelle-t-il.

Quant aux fameuses poignées de tombe, il n'y en avait que deux gisant sur un terrain isolé et en fardoche. Aucune trace non plus de campements. « Ces articles doivent provenir des travaux de nivelage ; elles sont ressorties lors du dégel », explique M. Julien. La corporation se considère plutôt chanceuse que cet immense lieu de souvenirs, ouvert en permanence et surveillé uniquement par les patrouilles policières du secteur, soit resté presque intact. « La majorité des gens ont encore le respect des défunts », conclut-il. L'un des trésors du cimetière Saint-Charles, un chemin de croix datant de 102 ans, pourra être admiré le dimanche 16 mai, lors d'une journée portes ouvertes.



Les habitués souhaitent que les monuments de marbre de la plus ancienne section du cimetière Saint-Charles ne restent couchés que le temps du ménage de printemps, comme à l'habitude.

**METTEZ DU SOLEIL  
DANS VOTRE QUOTIDIEN**  
**LE SOLEIL**  
 IL BRILLE POUR TOUS LE MONDE!

## MONTEZ DANS UNE TOUTE NOUVELLE CAMIONNETTE! TOYOTA T100



**Montez d'un cran...  
vers les économies et  
vers les nouveaux  
sommets de qualité!**

**La plus grosse camionnette importée du pays arrive toute chargée de ces qualités de série :**

- Caisse de chargement de 8 pieds (peut recevoir des planches de 4 sur 8 entre les passages de roues).
- Moteur V6 de 3 litres à arbre à cames en tête, 150 ch et 180 lb-pi de couple.
- Intérieur «de voitures» luxueux pour 3 adultes.
- Offerte en modèles 4x2 et 4x4.
- Construction du châssis à caisson rigide.
- Freins assistés, ABS (freins antiblocage) aux roues arrière.
- Direction assistée avec barre stabilisatrice à l'avant et plus encore!



**FAITES VITE ! CETTE OFFRE SPÉCIALE  
«FABRICANT-DÉTAILLANT» SE TERMINE LE 31 MAI !**

**LE MEILLEUR  
RABAIS JAMAIS  
OFFERT!**

**LE MEILLEUR GOODYEAR  
TOUTES SAISONS INVICTA GS**

Pneus à flanc blanc Dimensions	Bas prix courant	Prix de solde	Rabais sur deux pneus
P185/80R13	122,00 \$	73,20 \$	97,60 \$
P185/75R14	126,00 \$	75,60 \$	100,80 \$
P185/75R14	131,00 \$	78,80 \$	104,80 \$
P195/75R14	138,00 \$	82,80 \$	110,40 \$
P205/75R14	141,00 \$	84,60 \$	112,80 \$
P205/70R14	146,00 \$	87,60 \$	116,80 \$

**A COMPTER DE 39,95 \$**  
LE TOUTES SAISONS POPULAIRE DECATHLON

Pneus à flanc blanc Dimensions	Prix
P155/80R13	39,95 \$
P165/80R13	45,95 \$
P175/80R13	50,95 \$
P185/80R13	53,95 \$
P185/75R14	54,95 \$

**A COMPTER DE 43,65 \$**  
LE TOUTES SAISONS LE PLUS AVANTAGEUX \$45

Pneus à flanc blanc Dimensions	Prix
P155/80R13	43,65 \$
P165/80R13	49,25 \$
P175/80R13	54,85 \$
P185/80R13	57,65 \$
P185/75R14	58,55 \$

**LE MEILLEUR CHOIX  
TOUTES SAISONS  
HAUTE PERFORMANCE  
EAGLE GT-4**

**25%  
DE  
RABAIS**

**100 \$  
D'ÉCHANGE**

**AQUATRED**  
Obtenez de 60 \$ à 100 \$ pour vos pneus actuels en achetant quatre Aquatred. Informez-vous sur le design et la garantie uniques de l'Aquatred.

**PAS DE COMPTANT - PAS D'INTÉRÊT**

et jusqu'à  
**4 MOIS POUR PAYER**

Sur des achats de plus de 250 \$ par carte de crédit (sous réserve de l'approbation du Service du crédit).  
\* Recevez un remboursement de 100 \$ pour les pneus de 15 po. de 80 \$ pour les pneus de 14 po. et de 60 \$ pour les pneus de 13 po. Téléphonnez pour avoir les prix et les dimensions des autres articles à rabais. Le solde prend fin le 8 mai 1993.



**AUTOPNEU**

**VANIER**

385, rue Lavoie  
Vanier  
(418) 683-1010

**BEAUPORT**

639, rue Clémenceau  
Beauport  
(418) 661-1212

**LES SAULES**

3755, boul. Hamel  
Les Saules  
(418) 871-6740

**POUR PROTÉGER  
VOTRE PATRIMOINE FAMILIAL...**



**OFFREZ-VOUS  
LA TRADITION :  
TRUST GÉNÉRAL.**

**NOUS VOUS AIDONS  
NON SEULEMENT  
À PROTÉGER VOTRE  
CAPITAL, MAIS À  
L'ADMINISTRER ET  
À LE TRANSMETTRE  
EN RESPECTANT  
EN TOUS POINTS  
VOS VOLONTÉS.**

PROFITEZ DE LA LONGUE  
EXPÉRIENCE DU TRUST  
GÉNÉRAL QUI, DEPUIS  
DES GÉNÉRATIONS, VOUS  
FOURNIT LES SERVICES  
SUIVANTS :

- PLANIFICATION TESTAMENTAIRE;
- MANDAT D'INAPTITUDE;
- RÉGLEMENT ET ADMINISTRATION DE SUCCESSION;
- ADMINISTRATION DE TUTELLE ET DE CURATELLE PRIVÉE;
- ADMINISTRATION DE FONDATION.

OFFREZ-VOUS LES  
AVANTAGES DU LEADER  
AU QUÉBEC, COMMUNIQUEZ  
AVEC L'UNE DE NOS  
SUCCURSALES :

- SILERY  
1354, RUE MAGUIRE  
681-8282
- QUÉBEC  
PLACE FLEURS DE LYS  
550, BOUL. WILFRID-HAMEL EST  
522-4618
- SAINTE-FOY  
PLACE DE LA CITÉ  
2635, BOUL. HOCHÉLAGA  
652-7000
- LÉVIS  
LES GALERIES CHAGNON  
300, CÔTE DU PASSAGE  
833-4450



TOUT PRÈS DE VOUS  
À CHAQUE ÂGE DE LA VIE.

## ÉDITORIAL

## Pour aider les enfants ?

Un jugement de divorce ne rompt pas les liens et les responsabilités d'un parent envers ses enfants, même s'il n'en a pas la garde.

À partir de ce principe, les tribunaux déterminent quel montant le conjoint qui s'en va devrait verser à celui qui obtient la garde des enfants, afin de pourvoir à leurs besoins élémentaires. Simple justice : les enfants ne devraient pas souffrir de l'incapacité des adultes à solutionner leurs problèmes personnels.

En théorie, tout irait bien si les couples qui ne s'entendent plus faisaient passer le bien et les intérêts des enfants avant les leurs et assumaient pleinement leurs responsabilités. Mais dans la vraie vie, les choses sont plus compliquées et trop de familles brisées plongent dans la misère après la rupture entre le père et la mère.

Même si notre tradition des divorces n'est pas ancienne, le climat d'affrontement entre les anciens époux détourne ici aussi les objectifs réels de l'obligation alimentaire faite au parent pourvoyeur.

Les lois régissant les conventions de divorce évoluent, mais elles ne suffisent pas encore à garantir à tous les rejetons de parents séparés, le minimum vital auquel ils ont droit. Les gouvernements sont alors forcés d'intervenir, puisque la santé et la sécurité des enfants sont en jeu et que des coûts sociaux importants peuvent en résulter.

Depuis quelques jours, on parle beaucoup de mesures qu'envisagerait le ministère de la Justice pour forcer la main aux mauvais payeurs en cette matière. Mais à part la saisie à la source des remboursements d'impôt, le moins que l'on puisse dire des moyens avancés est qu'ils sont ridicules et pourraient même se révéler contre-productifs. En effet, sans permis de conduire, que feraient représentants de commerce, camionneurs ou chauffeurs d'autobus ?

La solution ontarienne déduit à la source — comme le sont les impôts, la cotisation d'assurance-chômage ou les régimes de rente — le montant prévu pour les frais de subsistances dus aux enfants. Elle semble la plus efficace et la plus simple, quoi qu'en pensent les autorités québécoises qui manquent ici de volonté pour d'abord utiliser les ressources déjà permises par nos lois.

Il existerait d'autres manières de procéder sans discriminer qui que ce soit. D'abord, en changeant d'approche, en considérant la pension alimentaire comme une responsabilité légitime plutôt qu'une pénalité.

Là se trouve une partie du mal actuel. Quand on sait que, depuis 1982, une directive du ministère de la Justice fait que la contestation d'une saisie de salaire pour pension impayée prive les enfants de leur dû tant qu'un tribunal n'a pas tranché la question, il faut reconnaître que tout ne tourne pas rond dans notre système.

Si l'on prétend protéger les enfants, pourquoi alors ne pas créer une caisse ou un fonds qui percevrait tous les montants dus à la suite d'un jugement de divorce ? L'organisme verserait aux familles les sommes déterminées et pourrait, au besoin, contraindre les mauvais payeurs ou s'entendre avec ceux qui n'ont plus de revenus pour respecter leurs obligations.

Alors libérées de la contrainte financière, les relations parents-enfants pourraient peut-être retrouver une certaine normalité.

MARTINE R.-CORRIVAUULT

## Bloc-notes

## Le grand bond de l'aide sociale

Le nombre d'assistés sociaux a augmenté de 5 % depuis un an pour devenir le gagne-pain de 456 700 ménages, un niveau jamais atteint jusqu'à présent. Rien ne laisse présager, dans la situation économique actuelle, un renversement rapide de cette tendance.

Malgré les prévisions optimistes du gouvernement fédéral, l'économie tourne encore au ralenti et l'emploi commence à peine à augmenter au Québec, après trois ans de diminution. La longueur de cette récession, la révision de la loi de l'assurance-chômage et les coupures dans les programmes d'emploi temporaire ont forcé de nombreuses familles à recourir, malgré elles, à l'aide sociale.

Les programmes de création d'emplois saisonniers ont été malheureusement les premières victimes du resserrement des budgets fédéraux et provinciaux. Dans les ministères et organismes publics, les postes d'occasionnels et d'ouvriers ont été coupés en premier, même si les employés visés étaient souvent les plus efficaces. C'était la seule façon de rencontrer les objectifs du Conseil du Trésor en respectant la sécurité d'emploi des fonctionnaires.

De plus, des milliers d'autres travailleurs comptaient sur les travaux sylvicoles et la voirie locale pour « gagner des timbres » d'assurance-chômage en nombre suffisant pour se qualifier à ce programme pour le reste de l'année. En taillant dans ces budgets, le gouvernement du Québec se rend un très mauvais service : il augmente sa clientèle de l'aide sociale, détruit le gagne-pain et la fierté même de citoyens qui habitent des régions où l'État est le principal employeur.

La révolte des résidents de Sainte-Anne-des-Monts est compréhensible, même si l'on ne peut appuyer un procédé comme celui du blocage des routes. Le ministre des Finances, M. Gérard D. Levesque, suit certainement la situation de près, lui qui, dans ses budgets successifs, avait trouvé des sous pour appuyer la région de la Gaspésie.

Malgré les difficultés financières actuelles, il devra faire l'impossible, dans son prochain discours sur le budget, pour réaffecter des fonds substantiels à la création d'emplois dans des travaux sylvicoles ou de réparations de routes. Ces dernières en ont d'ailleurs bien besoin.

Ce mode de création d'emplois peut sembler traditionnel au goût de certains, mais ces emplois coûteront beaucoup moins chers que la relance des gouffres financiers que sont les papeteries de Matane et de Port-Cartier.

MICHEL AUDET

## LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:  
PIERRE DES MARAIS IIEditeur adjoint et rédacteur en chef  
J.-JACQUES SAMSONVice-président exécutif:  
DENIS CLICHEPrésident et Editeur:  
ROBERT NORMANDDirecteur de l'information  
ANDRÉ FORGUESDirecteur de l'édition:  
MICHEL AUDET

## LA CAMPAGNE, CÔTÉ CUISINE



## Une incertitude savamment entretenue

Quand le premier ministre Bourassa avait fait sa rentrée à l'Assemblée nationale, le 7 avril dernier, tous les députés du PQ s'étaient levés en même temps que leurs collègues libéraux pour l'ovationner. Quand il est arrivé, mardi, les libéraux se sont encore levés, mais les péquistes sont restés assis.

Sur le plan humain, sans doute étaient-ils heureux d'apprendre que M. Bourassa est maintenant en « excellente santé », si on en croit le bulletin émis par son médecin. Mais sur le plan politique, sa résurrection est une très mauvaise nouvelle, pour ne pas dire une catastrophe. Tellement que les stratèges péquistes avaient toujours écarté cette hypothèse.

Sans M. Bourassa, une victoire péquiste aux prochaines élections était pratiquement acquise. Avec lui, les libéraux peuvent sérieusement espérer un troisième mandat. Ce qui signifierait presque à coup sûr la fin de la carrière politique de Jacques Parizeau et un très dur coup pour l'option souverainiste.

Remarque, on n'en est pas encore là. D'abord, on ne connaît pas l'état de santé exact du premier ministre. Tant mieux s'il est complètement guéri, mais le bulletin du docteur Rosenberg ressemble bien plus à un communiqué de presse qu'à un véritable rapport médical. Il aurait été rédigé au bureau de M. Bourassa plutôt qu'au *National Cancer Institute* qu'il n'aurait pas été plus sibyllin.

« À la demande de M. Robert Bourassa, j'émet les commentaires suivants », commence le docteur Rosenberg. C'est comme s'il avait voulu couvrir ses arrières en disant : on m'a demandé d'écrire ça. Il explique ensuite les raisons pour lesquelles son patient a subi un traitement à l'interleukin-2, ajoutant qu'il y a répondu « de façon excellente ». C'est tout.

La chronique de  
Michel  
DAVID

Je suis peut-être trop tatillon, mais l'expérience démontre que ce genre de communiqué en cache souvent plus qu'il n'en dit. Celui du 3 octobre 1990 était libellé de telle façon qu'il laissait croire que M. Bourassa avait subi l'excision d'un mélanome le 12 septembre à Washington, alors que l'opération avait eu lieu plusieurs semaines auparavant dans une clinique privée de Montréal.

Quand il est retourné à Washington, à la fin de la même année, le communiqué du 6 décembre précisait que les examens n'avaient permis de détecter « aucune trace de cancer ». Celui qui a été publié lundi dernier ne contient rien d'aussi affirmatif. Est-ce qu'il y a eu régression, nécrose, disparition des cellules cancéreuses ? On ne sait pas.

Comme par hasard, le docteur Rosenberg est parti en vacances aussitôt après avoir examiné M. Bourassa. C'est la même chose depuis le début : il n'a jamais été possible d'en tirer la moindre information additionnelle. Comme s'il soignait Leonid Brejnev ou le Shah d'Iran. C'est quand même bizarre, non ? On est infiniment plus transparent quand il s'agit du président des États-Unis.

On a accusé les médias de voyeurisme, mais la meilleure façon pour M. Bourassa d'avoir la paix aurait été d'agir comme René Lévesque, qui avait demandé à ses médecins de rencontrer la presse après son hospitalisation à L'Enfant-Jésus, en janvier 1985. Après ça, plus personne n'avait parlé de sa santé jusqu'à sa retraite.

Même avant qu'il ne connaisse les résultats de son traitement, j'étais sous l'impression qu'il avait résolu de partir avant les prochaines élections. Mais s'il a réellement recouvré la santé, il va avoir du mal à résister aux formidables pressions qui vont s'exercer sur lui pour qu'il reste, non seulement au sein de son parti, mais surtout au Canada, où on le voit déjà comme l'ultime rempart contre le séparatisme.

« La situation, d'une certaine façon, est redevenue normale, donc il faudra que j'examine différents facteurs », a-t-il expliqué, mardi soir, en arrivant au caucus de ses députés. Une phrase comme celle-là démontre en effet qu'il a retrouvé ses réflexes normaux : surtout ne fermer aucune porte.

Pour le moment, il doit être encore sous le coup de l'épreuve qu'il vient de traverser, mais j'ai hâte de voir ce qu'il va décider à l'automne, si la conjoncture économique s'améliore et que les sondages sont favorables. Quelle tentation ! Surtout que la relève n'est pas évidente.

Quelle que soit sa décision, vous pouvez être sûr qu'il va attendre le plus longtemps possible avant de nous en faire part. Depuis que son départ est devenu une hypothèse sérieuse, sa popularité monte en flèche, comme si les Québécois voulaient se faire pardonner de l'avoir tellement détesté. Il serait bien fou d'annoncer tout de suite qu'il reste.

Et puis quel plaisir le laisser le PQ risquer sur le gril ! Mmmhhh ! Pour s'amuser vraiment, il ne manque plus qu'une couple de sondages qui indiqueraient qu'avec Lucien... Maintenant qu'il a retrouvé sa tranquillité d'esprit, j'imagine combien M. Bourassa doit goûter à nouveau le plaisir de faire de la politique. Ah ! comme il serait difficile de s'en passer.

## Votre Opinion

## Non à la médiocrité

À l'heure où les associations étudiantes nationales tentent de mobiliser leurs membres, certains étudiants se demandent pourquoi on fait tout un plat avec la dernière réforme du collégial.

Nous nous entendons tous sur la nécessité de changements majeurs dans le système d'éducation. Cependant certains refusent les simples modifications proposées. Ces personnes oublient que l'augmentation des heures de cours dans un secteur prioritaire doit entraîner une diminution dans les autres.

Un des problèmes majeurs dans le débat actuel, c'est que l'étudiant moyen n'est pas informé du contenu de la réforme. Le ministre gagnerait sûrement à distribuer son document dans les cégeps.

Il semble que les dirigeants des associations étudiantes aient avantage à taire le contenu du document afin de mobiliser les étudiants derrière les « dangers » d'un ticket modérateur qui est en fait une mesure trop

anodine pour qu'on y ait porté tant d'attention.

On fait tout un tabac avec les cinq échecs qui entraineraient l'imposition de frais de scolarité, mais aucune association étudiante ne parle de la clause qui précise que quatre cours réussis effacent un échec.

Nous avons le goût de croire un instant que les étudiants du Québec sont prêts à retrousser leurs manches et à travailler : il est temps que l'on passe aux choses sérieuses. Il ne faudrait surtout pas que l'on décourage les premiers pas qui sont faits pour améliorer un système d'éducation qui a besoin de réformes encore plus énergiques.

Étudiants et étudiantes, laissons nos leaders à leur « ego trip ». Ne les suivons pas dans leur lutte pour la démocratisation de la médiocrité.

Dominic Labrie  
Thomas Pluze  
Sébastien Cottinet  
Étudiants au cégep de La Pocatière

## Tout un exploit

Pendant que le Québec n'avait d'intérêt que pour la série

Canadien-Nordiques, toute la France, elle, était en admiration devant Bruno Peyron et son équipage de quatre hommes qui ont fait le tour du monde à la voile en 79 jours et quelques heures, battant ainsi le record de Philéas Fogg, le héros de Jules Verne dans son livre *Le tour du monde en 80 jours*.

Ce haut fait d'armes dans la course à la voile sera sans doute l'un des grands événements sportifs de l'année 1993. Plusieurs marins voulaient s'attacher à ce chiffre magique durant l'année (deux l'ont déjà fait, mais ont dû renoncer du côté du Cap Horn). Mais, sans doute, beaucoup vont s'abstenir, vu que le record est déjà battu.

Ici à Québec, nous devrions être fiers de cet exploit, car aussi bien le bateau (*Commodore Explorer*) que le skipper (Bruno Peyron) ont été parmi nous dans le Vieux-Port. L'été dernier, lors de la transat Québec-Saint-Malo, Bruno Peyron n'avait pas de bateau disponible. Son copain Laurent Bourgnon manquait de marins. Bruno est venu lui prêter main-forte et ils sont arrivés pre-

miers à bord du *Primagaz* à Saint-Malo.

Je me rappelle un matin avoir rencontré au Vieux-Port, Bruno, arrivé la veille de Paris, en train de fixer des autocollants de son commanditaire *Commodore* sur la coque du bateau *Primagaz*. Je peux vous avouer qu'il est bien meilleur navigateur que colleur d'affiches.

Quant au *Commodore Explorer*, c'est le *Jet services V* quel que peu modifié. Il a gagné la Transat Québec-Saint-Malo 1988 avec Serge Madec comme skipper (rappelez-vous que la lettre adressée au maire de Saint-Malo et confiée au Jet Services était arrivée une journée plus tôt que celle confiée à Postes Canada)...

Bruno Peyron va sans doute faire la couverture du prochain *Paris Match*. Bruno est un gars modeste, mais si, dans deux ou trois ans, vous allez le voir dans le Vieux-Port avec cette page couverture, ça lui fera encore plaisir... j'en suis sûr.

Bravo Bruno et à ton équipage !

Jean-Daniel Venne  
Cap-Rouge

# LES IDÉES DU JOUR

## Une marine marchande pour favoriser le commerce

par RODRIGUE LEBLANC

M. Rodrigue Leblanc, de Joly (Lotbinière), est producteur forestier et promoteur.

Tout ne va pas aussi bien que prévu au Québec. Le taux de chômage est très élevé et le restera tant et aussi longtemps que se poursuivront les fermetures d'usines et d'entreprises de toutes sortes.

Il n'y a pas d'avenir pour les jeunes d'aujourd'hui pas plus qu'il n'y en avait pour ceux de la précédente décennie. Pour beaucoup d'entre eux, faute de pouvoir se réaliser dans une carrière de leur choix, leur vie est ratée à jamais.

Nos gouvernements qui devraient normalement intervenir dans pareille situation ne peuvent plus le faire faute de ressources financières. Ils n'osent pas, avec raison, augmenter leurs déficits pour ne pas perdre à jamais tout contrôle sur notre énorme dette nationale, comme c'est le cas dans plusieurs pays, jadis prospères, de l'Amérique latine.

De plus en plus laissées à elles-mêmes, nos récessions cycliques, qui surviennent à peu près à tous les dix ans, s'aggravent et font apparaître le spectre d'une dépression majeure.

### Incertitude persistante

Devant pareille incertitude, non seulement ici, mais partout en Occident, il est à se demander si les grands systèmes monétaires pourront tenir le coup. L'effondrement du Bloc de l'Est illustre bien qu'aucun modèle économique n'est totalement sûr.

Ce n'est pas la création d'emplois à coup de subventions gouvernementales qui règlera le problème. Cette formule, qui ne fait que maintenir l'économie de fa-

çon artificielle, s'avère plus souvent qu'autrement un véritable gouffre pour les deniers publics.

C'est une erreur également de vouloir à tout prix axer le développement de notre économie principalement sur la création de méga-entreprises de hautes technologies pour concurrencer les pays asiatiques sur les grands marchés mondiaux, puisque ces derniers, plus favorisés à maints égards, maintiendront toujours une longueur d'avance.

Pendant ce temps, notre économie domestique submergée de produits étrangers coule à pic, entraînant l'effondrement de nos structures agraires, industrielles et commerciales constituées essentiellement de fermes familiales et de petites et moyennes entreprises.

Ces dernières, ne l'oublions pas, constituent une base industrielle essentielle à l'éclosion de multinationales québécoises, comme Bombardier, capables d'affronter la concurrence mondiale.

Ces deux dernières voies adoptées par nos gouvernements nous mènent nulle part et c'est peut-être un retour de gré ou de force à notre mode de vie d'antan qui s'avérera notre seule planche de salut. C'est cette façon de vivre, ne l'oublions pas, qui a permis aux Canadiens français de tenir le coup sur les rives du Saint-Laurent et de se développer de façon phénoménale jusqu'à la Révolution tranquille.

Cette éventualité peut apparaître irréaliste pour ceux qui ont un emploi stable. Il en sera tout autrement cependant pour les chô-



Le port de Québec

meurs de nos grandes villes le jour où l'État ne pourra plus leur verser des prestations d'aide sociale ou lorsque les sommes d'argent reçues n'auront plus de valeur. La nostalgie du bon temps d'autrefois dans nos campagnes prendra alors le dessus et incitera ces derniers à retourner à la terre, d'où l'importance de conserver nos villages bien vivants. Pour y arriver, il est primordial de maintenir et de favoriser l'agriculture de type familial au lieu de méga-entreprises agricoles aux mains de multinationales ou de riches propriétaires terriens, comme c'est le cas dans beaucoup de pays pauvres et sous-développés.

Ce scénario plutôt difficile est fort probable si les choses conti-

nent à se passer comme c'est le cas présentement au Québec. Par contre, il pourrait en être tout autrement si les agriculteurs, manufacturiers et commerçants québécois visaient les marchés du Tiers-Monde pour écouler leur excédant de production ou accroître cette dernière selon le cas.

Par son fleuve, le Québec a un accès privilégié à la plupart des régions surpeuplées de la terre aux populations affamées. Voilà une demande en biens de toutes sortes qu'il nous revient en conscience de combler, par l'entraide et le partage certes, mais surtout par le commerce, une activité vieille comme le monde inscrite dans la nature même de tous les

humains de la terre.

Le moment est donc venu pour le Québec de se doter d'une marine marchande pour commercer avec ces populations lointaines.

Tous les Québécois devront contribuer à ce grand projet de société, y compris nos missionnaires qui oeuvrent dans le Tiers-Monde. Ils s'avéreront indispensables pour mettre en contact nos producteurs et commerçants québécois avec leurs homologues des différents pays en voie de développement où ils séjournent.

### Le plan

Toutes les villes portuaires le long du Saint-Laurent devront s'impliquer dans la création d'une marine marchande au Québec. C'est leur accès privilégié à la mer qui les destine en quelque sorte à la navigation marchande. Elles doivent donc se doter de bateaux et d'équipages à cette fin. C'est l'ensemble de l'économie québécoise qui en bénéficiera.

Dans chacune de ces villes, des corps de marins seront constitués par les autorités municipales ou autres organismes communautaires, comme les chambres de commerce. Ces corps de marins locaux seront entièrement autonomes et se constitueront selon leurs propres règles. Leur conseil d'administration respectif choisira le capitaine et les principaux officiers qui verront au recrutement des marins et à leur entraînement d'inspiration militaire.

Ces regroupements de marins locaux, réunis en une fédération quelconque, constitueront la marine marchande du Québec sous le sceau d'un acte coopératif ou corporatif officiel.

Jusqu'à ce que la marine marchande du Québec soit ainsi constituée et viable, tout se fera par le bénévolat et les montants nécessaires pour l'achat d'uniformes et pour les autres dépenses diverses

proviendront de collectes populaires.

Au début, les marins seront recrutés à temps partiel et ne seront pas rémunérés. En attendant qu'ils puissent prendre la mer sur les bateaux de la marine marchande du Québec, ils seront appelés à participer à des stages chez des armateurs québécois, canadiens et étrangers. Ils seront également mis à contribution d'une façon toute particulière, mais combien essentielle, dans le grand projet de la création même de cette marine marchande. C'est pour cette dernière raison justement que ce n'est pas mettre la charrue devant les boeufs que de recruter les marins avant même de posséder les bateaux.

Une fois tout son volet ressources humaines constitué, la marine marchande, après avoir amassé les sommes requises par collectes populaires, achètera quelques bateaux usagés qu'elle dénicherait à prix d'aubaine à la manière d'Onassis. Une grande corvée sera par la suite organisée pour les remettre complètement à neuf.

### Une entreprise collective

Le lancement de ces bateaux constituera le début véritable d'une lucrative entreprise collective aux horizons illimités dont bénéficieront tous les Québécois.

Une fois bien structurée, la marine marchande prendra à sa charge, en toute sécurité pour le Saint-Laurent, l'approvisionnement en pétrole brut de nos principales raffineries québécoises. Cette activité à elle seule pourrait justifier la création d'une marine marchande québécoise, car il suffirait qu'un seul super-pétrolier étranger se brise sur les rives du Saint-Laurent pour plonger tout le Québec dans une noirceur absolue qui lui serait, dans le contexte actuel déjà difficile, fort probablement fatale.

# Une maman passionnante...

Pour la fête des mères, Place Fleur de Lys vous offre des valeurs sûres dans toutes ses boutiques, et une chance de vous mériter un week-end de rêve !

À GAGNER, DU 22 AVRIL AU 9 MAI 1993

Un (1) week-end pour quatre (4) personnes au Grand Hôtel de Montréal comprenant :

- Séjour dans une suite royale
- Souper et déjeuner au restaurant, Tour de ville
- Forfait santé Lise Watier, pour madame
- Transport Montréal / Québec 1ère classe Via Rail
- Service de limousine Rolls Royce
- 500\$ en certificats cadeaux Place Fleur de Lys

Valeur totale des prix: 2500\$

Tirage le dimanche, 9 mai à 14h00

De plus à chaque jour, un (1) tirage d'un (1) disque compact de Plácido Domingo "Les femmes de ma vie".

Pour participer: Faire valider votre achat au kiosque d'information, remplir un coupon de participation et le déposer dans le baril situé face au kiosque d'information. Règlements disponibles à Place Fleur de Lys.

La personne devra répondre à une question d'habileté mathématique avant d'être proclamée gagnante.

COLLABORATION:



**SERVEZ-VOUS DE NOTRE IMMENSE**

# POUVOIR D'ACHAT

POUR

# ATTAQUER LES PRIX



AUCUN PAIEMENT  
AUCUN COMPTANT  
AUCUN INTÉRÊT  
COMMENCEZ À PAYER LE  
**12 NOVEMBRE 1993**  
SUR TOUT



**LE MEUBLE VILLAGEOIS** INC.

**MOBILIER DE SALLE À MANGER EN CHÊNE MASSIF**

- fini vert aqua
- autres couleurs disponibles
- table: 40" x 48", 2 rallonges de 12"

Prix courant: 1 299\$  
1 TABLE, 4 CHAISES

**RABAIS DE 300\$**

**999\$**



**29<sup>po</sup>**  
stéréo



**MITSUBISHI**

**RÉCEPTEUR MONITEUR STÉRÉO**  
(102288)

Image sur image  
Télécommande unifiée

**799<sup>95</sup>**

**GARANTIE**  
de 36 mois, 100% pièces et main-d'oeuvre

OUVERT LE DIMANCHE  
12 h à 17 h  
SAUF POINTE-AU-PÈRE

\*\* Règlements disponibles en magasin. Les personnes désignées seront rejointes et devront répondre correctement à une question d'aptitude en mathématiques avant d'être déclarées gagnantes.



**LAVE-VAISSELLE** (110839)  
**GÉNÉRAL ÉLECTRIC**

9 cycles, 7 boutons-poussoirs, filtre autonettoyant, broyeur d'aliments mous, cuve garantie 20 ans pièces et main-d'oeuvre

**499<sup>95</sup>**

**RABAIS ADDITIONNEL DU FABRICANT 30\$**

**BULLETIN DE VOTE**

Dites-nous quel article vous voulez en **SUPER SPÉCIAL** et déposez ce bulletin dans un de nos magasins.

J'aimerais que l'article suivant soit en **SUPER SPÉCIAL** bientôt:

Article: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

N. de tél.: \_\_\_\_\_

UN GAGNANT TOUTES LES SEMAINES\*\*. Gagnez jusqu'à 500\$ de réduction sur l'article pour lequel vous votez. 1 000\$ additionnels en bons d'achat, aux gagnants qui sont clients d'Améublissements Tanguay.



**LAVEUSE et SÈCHEUSE**  
**GÉNÉRAL ÉLECTRIC**

Laveuse (117398):

- 6 programmes,
- 4 niveaux d'eau,
- 4 choix de température lavage / rinçage

Sècheuse (117402):

- 4 cycles:
- Perma-press
- Normal
- Minute
- Air Fluff

**859<sup>95</sup>**  
l'ensemble

**RABAIS ADDITIONNEL DU FABRICANT 60\$**  
l'ensemble

**A M E U B L E M E N T S**  
**T A N G U A Y**

Cartes de crédit acceptées.  
\* Sous réserve de l'approbation du service de crédit. Ne payez que les taxes de vente. Certains frais administratifs peuvent être crédités au moment d'un paiement comptant.

**LIVRAISON ET SERVICE GRATUITS À LA GRANDEUR DE LA PROVINCE!**

**LÉVIS:**  
5720, boul. Étienne-Dallaire  
(angle Kennedy)  
**833-4511**

**BEAUPORT:**  
535, boul. Ste-Anne  
**667-6282**

**LES SAULES:**  
Carrefour Les Saules  
5150, boul. l'Ornière  
**871-4411**

**TROIS-RIVIÈRES:**  
2200, boul. des Récollets  
**(819) 373-1111**

**POINTE-AU-PÈRE:**  
822, boul. Ste-Anne (route 132)  
COMTÉ DE RIMOUSKI  
**725-4411**

**LIVRAISON ET SERVICE:**  
QUÉBEC: **847-4411**  
TROIS-RIVIÈRES: **(819) 373-1111**  
RIMOUSKI: **725-4411**